



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

# RAPPORT ANNUEL 2018

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 24/06/2019 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref	7
Les faits marquants de l'année 2018 Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020	8
Indicateurs techniques	9
Indicateurs financiers	10
	14

## PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire	16
La Direction EnviNet	17
Certification ISO 9001	18
Cartographie des processus	19
Organigramme	20
Moyens humains	21
Emploi et conditions de travail	22
Moyens matériels	24

## PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les services	26
Organisation générale de la collecte	27
Collecte des déchets de routine	30
Collecte en biflux	32
Collecte du verre	33
Collecte des huiles	34
Encombrants et dépôts sauvages	35
Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie – plateforme de compostage	37
Zoom sur la collecte des végétaux (collectés en PAP et apportés en déchetteries hors bois)	38
Zoom sur les flux des communes en PAP collectées par le prestataire	39
Valorisation des déchets	40





# SOMMAIRE

## PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers	42
Compte administratif – fonctionnement	43
TEOM	44

## PARTIE 6 : PERSPECTIVES

Perspectives 2019	46
Glossaire	47

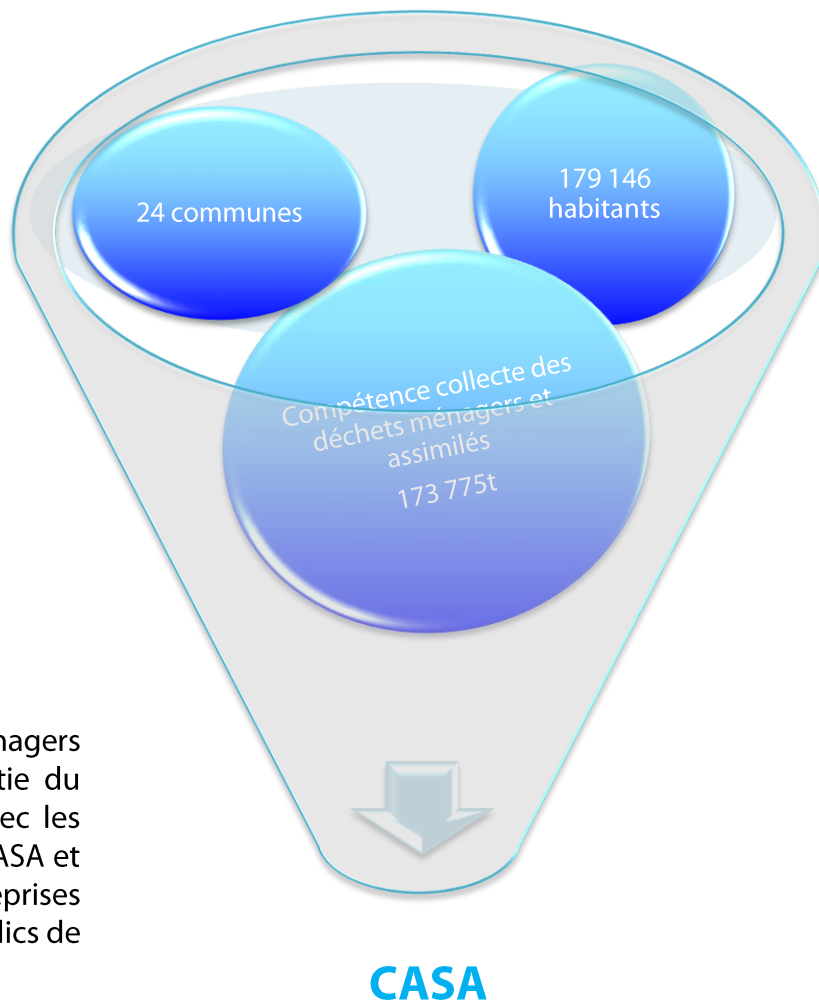
# Partie 1 : **SYNTHÈSE**





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## La CASA en bref



La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et qui sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les 7 déchetteries ont également été transférées à UNIVALOM, ce qui permet ainsi aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles dans l'ensemble du réseau du syndicat avec des conditions d'accès harmonisées.

Création du Pôle Métropolitain CAP AZUR regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur. Plusieurs actions communes sur la thématique des déchets ont été engagées comme l'harmonisation des conditions d'accès dans les déchetteries, des campagnes de sensibilisation sur le tri des emballages et le compostage des déchets.



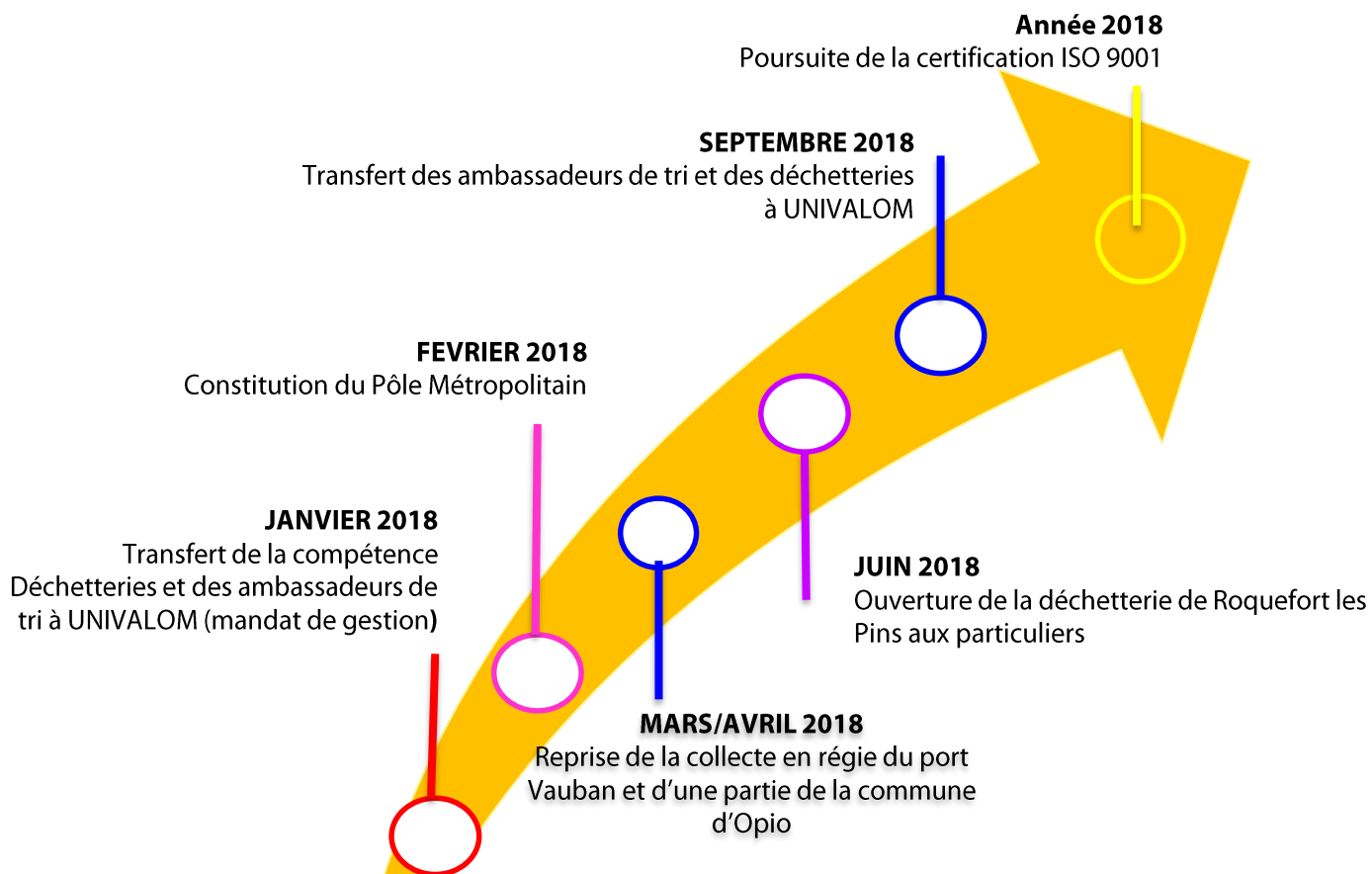
# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Les faits marquants de l'année 2018

Déploiement d'outils informatiques et de tableaux de bord en lien avec la certification ISO 9001

### Collecte :

- Optimisation des circuits de collecte sur les communes en régie
- Augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements







# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchets 2015-2020

Objectifs du Plan	Constats internes 2018	Analyse
<p><b>Objectif : Diminution de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010)</b></p> <p>— Kg/hab. — Objectif — Tendence</p>	<p><b>970 kg/habitant de DMA</b></p> <p>2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018</p>	<p><b>Augmentation de 5,4% des DMA par habitant depuis 2010</b> : principalement expliquée par une forte augmentation des apports en déchetterie et notamment des déchets végétaux et des gravats sales.</p>
<p><b>Objectif : Plafond maximum de 260 Kg d'OMR par habitant en 2020 (240 Kg maximum en 2040)</b></p> <p>— Kg/hab. — Plafond max.</p>	<p><b>476 kg d'OMR par habitant</b></p> <p>2010 2012 2014 2016 2018</p>	<p><b>Diminution de 6,2 % depuis 2010</b> : expliquée par l'augmentation des quantités de déchets triés (biflux, verres et cartons). Toutefois, la production par habitant et par an est conséquente car elle ne tient pas compte de l'aspect touristique du territoire.</p>
<p><b>Objectif : Stockage limité à 26% en 2020 (18% en 2025)</b></p> <p>■ Taux d'enfouissement — Seuil max</p>	<p><b>3 % des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</b></p> <p>■ Série1 — Série2</p> <p>2010 2012 2014 2016 2018</p>	<p>Objectif atteint depuis 2010 avec un maintien en 2018 lié à la <b>valorisation des gravats propres</b>.</p>
<p><b>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2 sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</b></p>	<p><b>0% d'incinération sans valorisation énergétique</b></p>	<p>Ce taux est le même depuis 2010</p>

Les évolutions graphiques débutent en 2010 (l'année de référence du Plan Déchet)

La Direction devra axer son travail sur la diminution globale des DMA notamment par la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », ce qui lui permettra d'être exemplaire vis-à-vis des objectifs du Plan Déchet 2015-2020.



# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs techniques

### Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

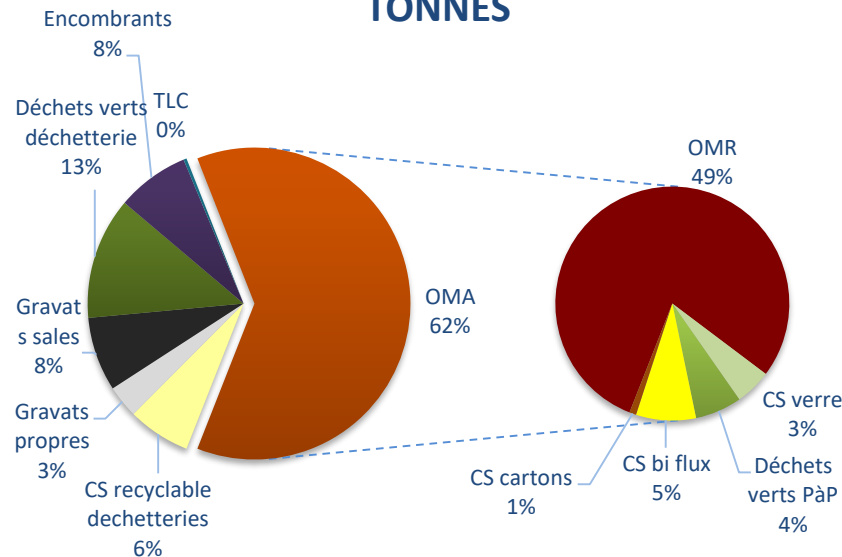
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 173 775 t - 970 kg/hab./an													
Déchets Occasionnels 66 139 t 369 kg/hab./an						Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 107 637 t 601 kg/hab./an							
Apports en déchetterie compétence (UNIVALOM) 65 584 t 366 kg/hab./an						Déchets collectés sélectivement 15 340 t 86 kg/hab./an							
Gravats propres 5853 t 33 kg/hab./an	Gravats sales 13 351 t 75 kg/hab./an	CS recyclable 11320 t 63 kg/hab./an				Compostage	Encombrants (déchetterie et PàP) 13 090 t 73 kg/hab./an	Textiles Linges Chaussures 555 t 3 kg/hab./an	Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 85 354 t 476 kg/hab./an	Déchets verts PàP 6 943 t 138 kg/hab./an (sur les 9 communes concernées)	Déchets collectés sélectivement		
		DEA (Eco mobilier) 1562 t 9 kg/hab./an	CS bois 6019 t 34 kg/hab./an	CS ferraille 2660 t 15 kg/hab./an	CS DEEE 665 t 4 kg/hab./an						DDM 414 t 2 kg/hab./an	Déchets verts (hors PàP) 21 972 t 123 kg/hab./an	CS Recyclables biflux 8 922 t 50 kg/hab./an

\* Déchetterie autres : bois, ferrailles, DEA mobilier, DEEE, DDM

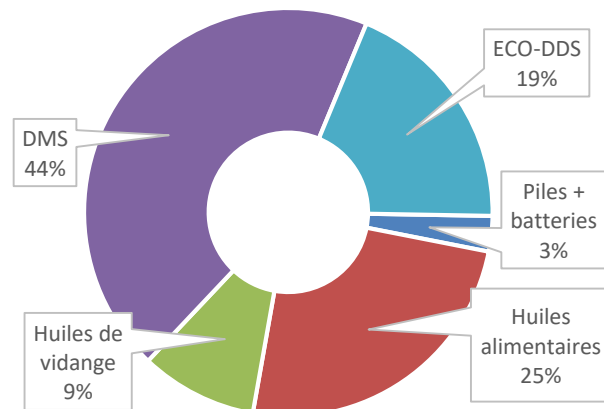
Le tonnage global collecté (DMA) en 2018 connaît une augmentation de 8 224t soit 4,97% par rapport à l'année précédente.

Les déchets occasionnels augmentent fortement avec 4 893t de plus, soit près de 8% % par rapport à 2017. Cela est lié principalement à l'augmentation des apports en déchetterie de végétaux\* +13,2%, de gravats sales +26,5%, et autres flux (bois, DEA, ferrailles, DEEE et DDM) + 32,6%.

### REPARTITION DES FLUX 2018 EN TONNES



### RÉPARTITION DES DDM (DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES)



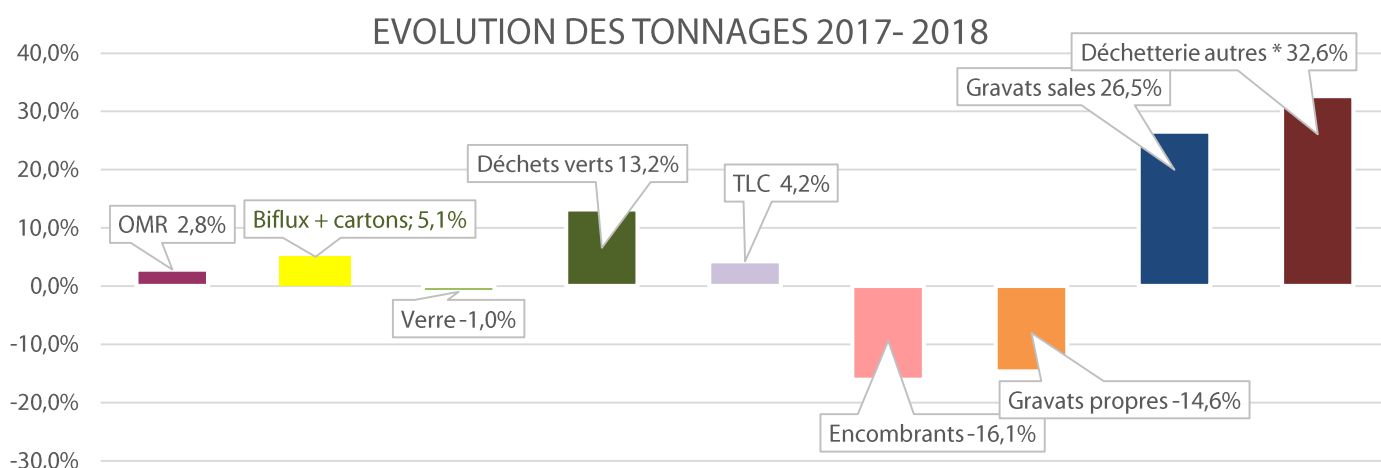
\*Erratum : suite à une erreur matérielle réajustement des tonnages 2017 de déchets verts hors porte à porte.



# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs techniques

### Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA



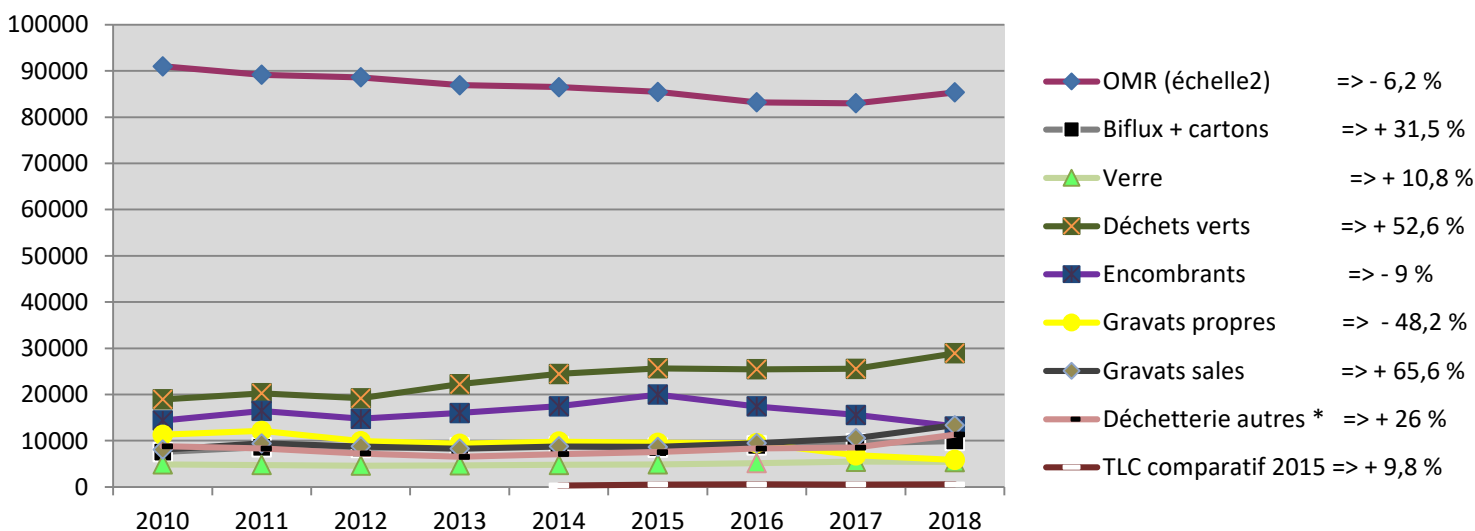
\* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM

En 2018 augmentation de 2,8% des ordures ménagères.

Tendance positive pour la **collecte sélective du biflux et carton qui augmente** quant à elle de **5,1%** alors que les **tonnages de verre diminuent de 1,1%**. Cette baisse est certainement la conséquence d'une diminution du nombre de colonnes à verre (- 9 colonnes).

Les tonnages d'OMA augmentent de 3,19% dont 2,8% pour les OMR, 8,9% pour les végétaux en PAP et 2,84% pour le biflux, le verre et le carton.

### Evolution des tonnages depuis 2010





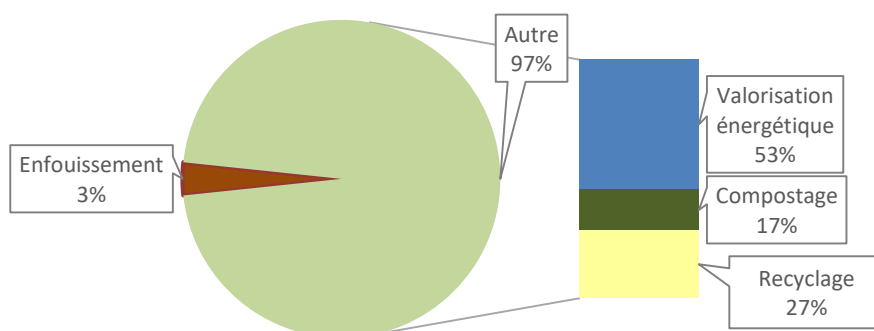
# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2018 aux différentes échelles nationales

\* Dernières données disponibles Source ADEME/SINOE 2015 (DMA avec déblais et gravats)

Matières	CASA	Valeur départementale *	Valeur régionale *	Valeur nationale *
Ordures ménagères résiduelles	476	417	391	261
CS recyclables biflux	56 (biflux+cartons)	42	34	47
Verre	30	22	20	29
Déchetteries	366	240	236	202
<b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>	<b>970</b>	<b>749</b>	<b>707</b>	<b>573</b>

### Traitement des déchets



**Globalement l'année 2018 voit une augmentation des tonnages collectés sur pratiquement la totalité des flux.**

La diminution des gravats propres s'explique par le déclassement de bennes et de ce fait l'augmentation de gravats sales. L'application de nouveaux tarifs différenciés entre gravats propres et gravats sales devrait permettre de réduire le déclassement et par la même minorer les coûts de traitement.

Cette hausse est probablement à relier à la hausse de 50% de la pluviométrie en 2018 qui impacte le poids des déchets. En effet les caissons non couverts pèsent plus lourds du fait de l'eau retenue (caissons du quai de transfert de Villeneuve-Loubet, Malamaire et déchetteries). Les bacs de collecte conservent également l'eau de pluie lorsqu'ils ne sont pas fermés.

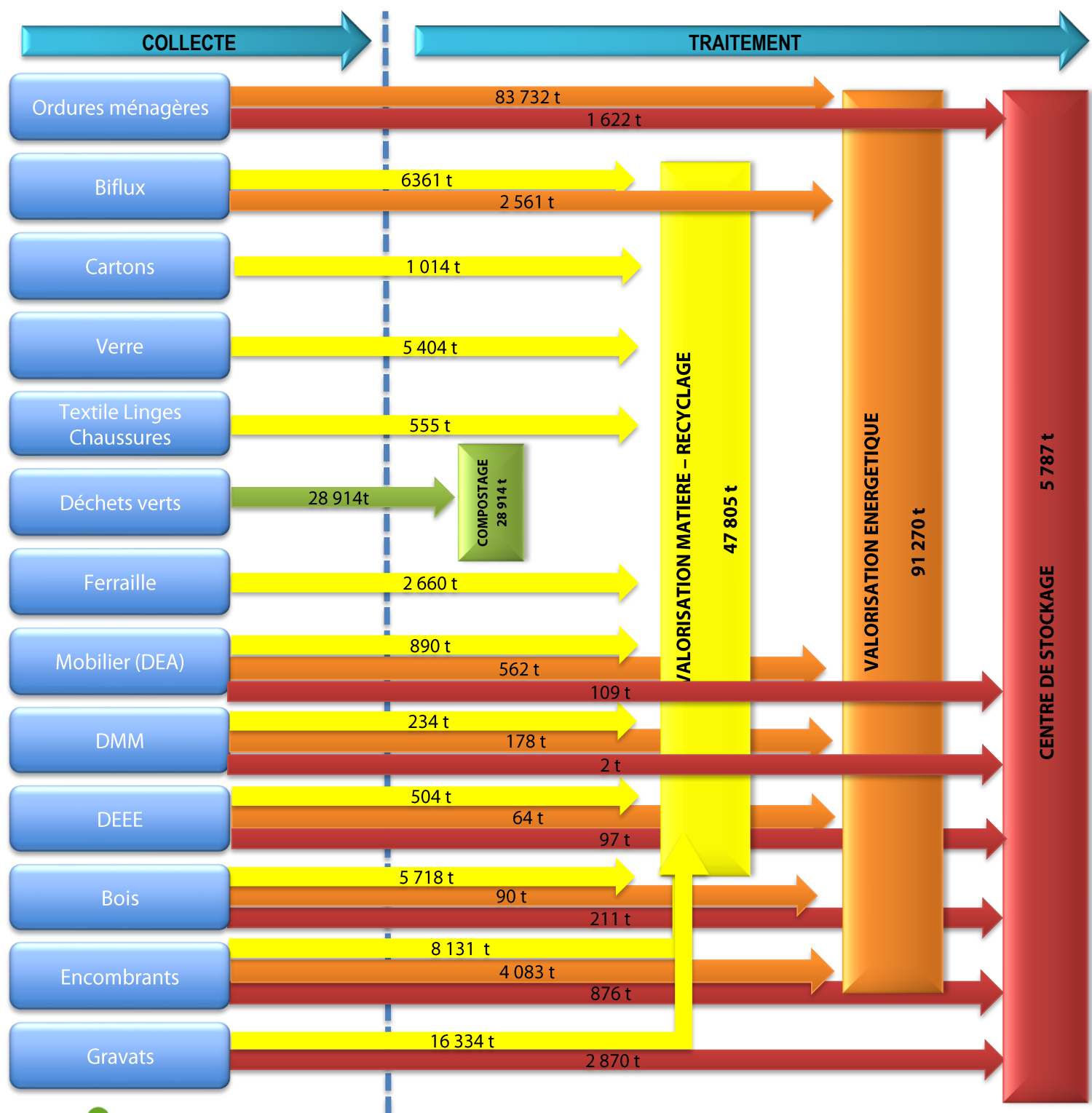
Durant la période estivale (de mai à septembre) la collecte des OM et du biflux est quant à elle relativement stable avec 1% d'augmentation seulement par rapport à l'année précédente.





# Partie 1 : SYNTHÈSE

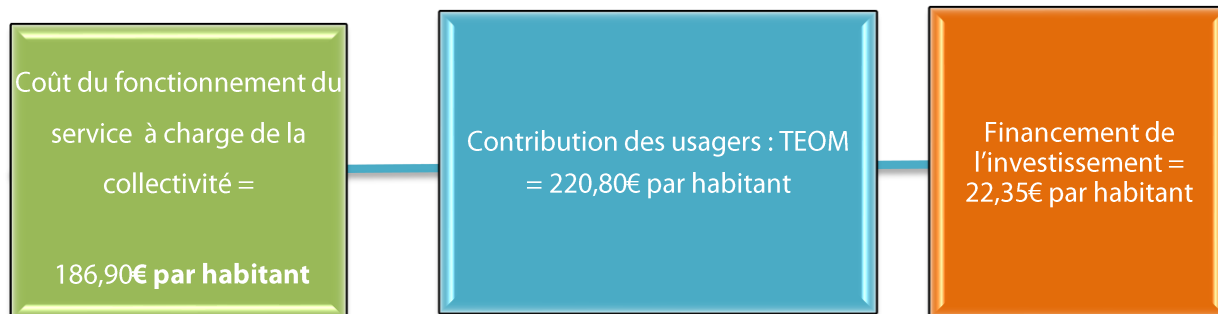
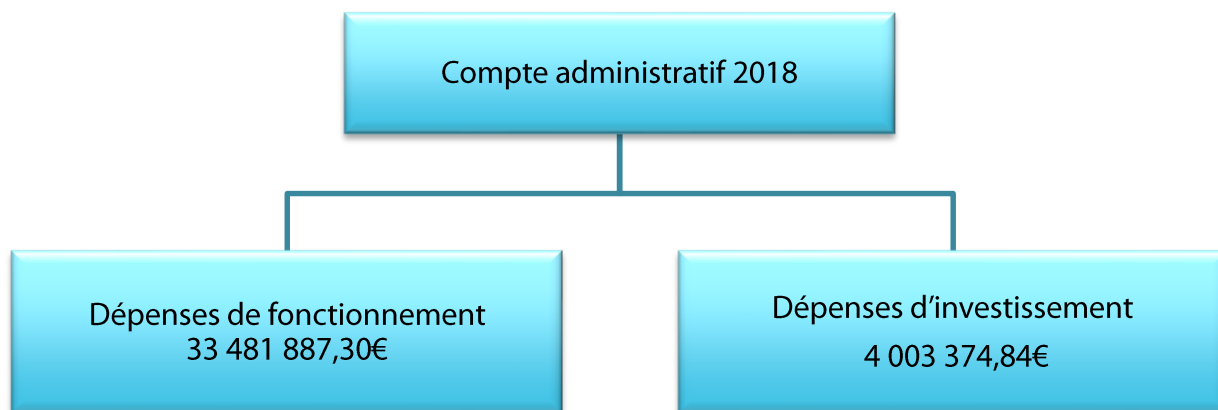
## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs financiers



Diminution de 7,14% des dépenses de fonctionnement et diminution de 10,75% des dépenses d'investissement. Suppression des recettes et dépenses déchetteries sur 2018. Augmentation des recettes de TEOM du fait de la modification des bases.



# Partie 2 :

## PRÉSENTATION DE LA DIRECTION





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

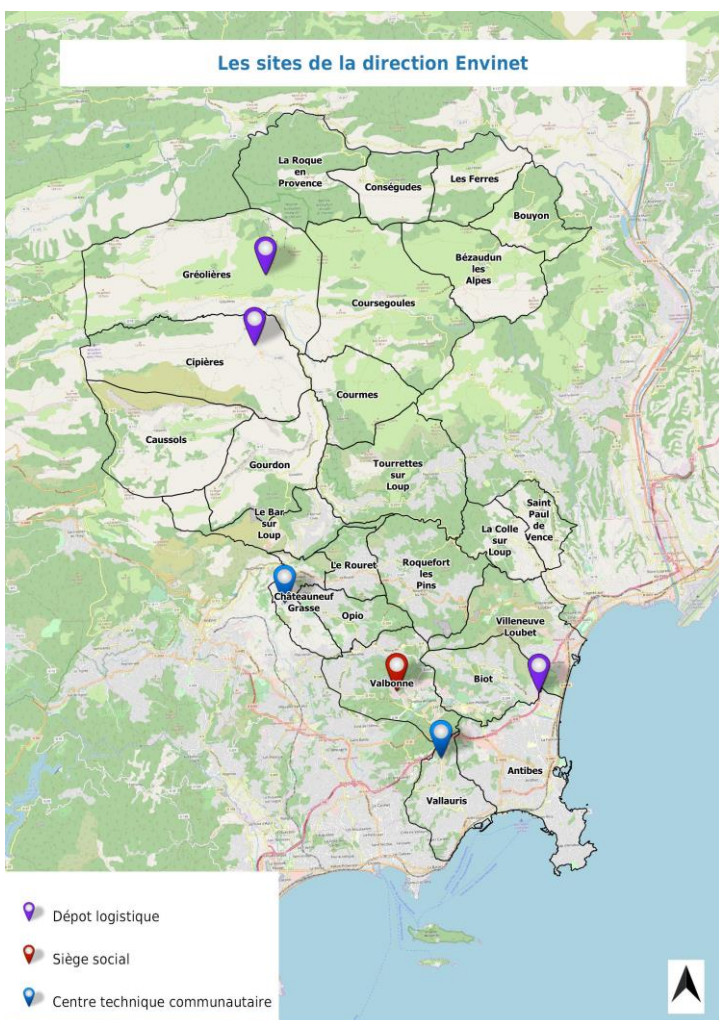
## Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 179 146 habitants (dernières données INSEE 2018).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



**Le haut pays** : représenté par des villages peu urbanisés.

**Le moyen pays** : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

**Le secteur technopôle** : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.

**La bande littorale** : représentée par une urbanisation dense.

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.

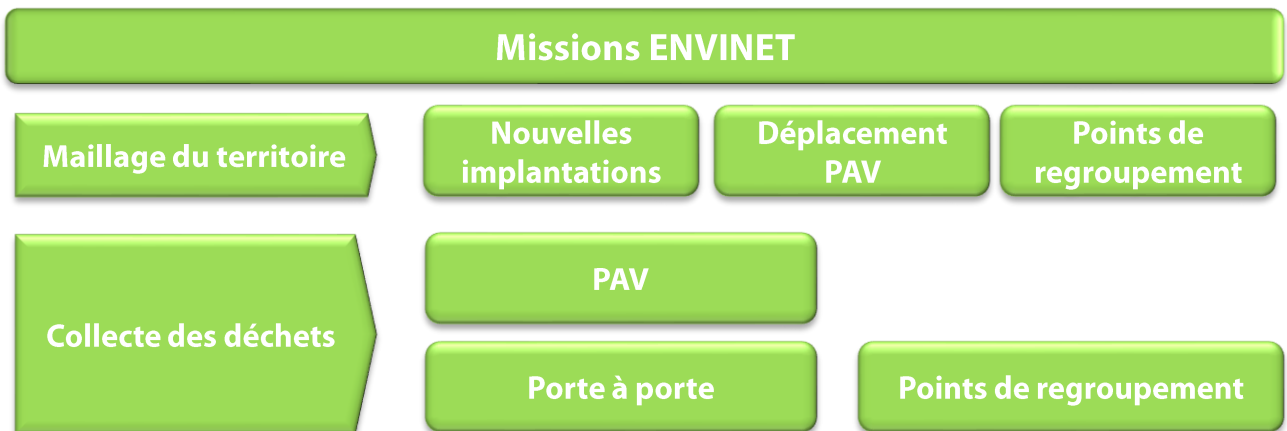




# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques (Vallauris et Châteauneuf) et de deux dépôts logistiques (Cipières et Malamaire), accueillant les véhicules et agents de la régie . De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte.

La Direction EnviNet a également recours à des prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

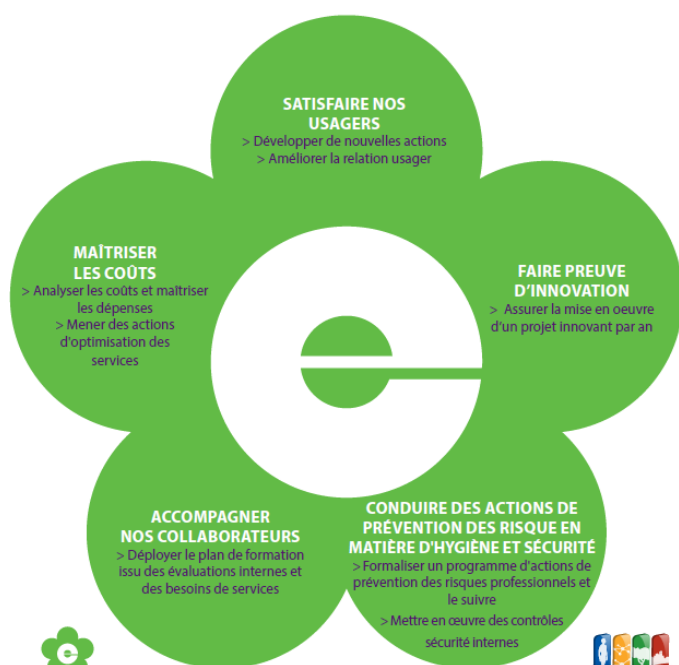
### POLITIQUE QUALITÉ ENVINET



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement.

Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements.

Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.



Notre objectif : exemplarité et qualité du service public d'élimination des déchets

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction EnviNet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction a obtenue en 2014 la certification ISO 9001 pour l'ensemble de la Direction Envinet et en 2017 a renouvelé cette certification.

2018 est l'année de la modification du périmètre de certification avec la sortie des activités transférées à Univalom (organisation et prévention de la collecte et déchetteries) et l'extension au transport à la demande (Icilà).

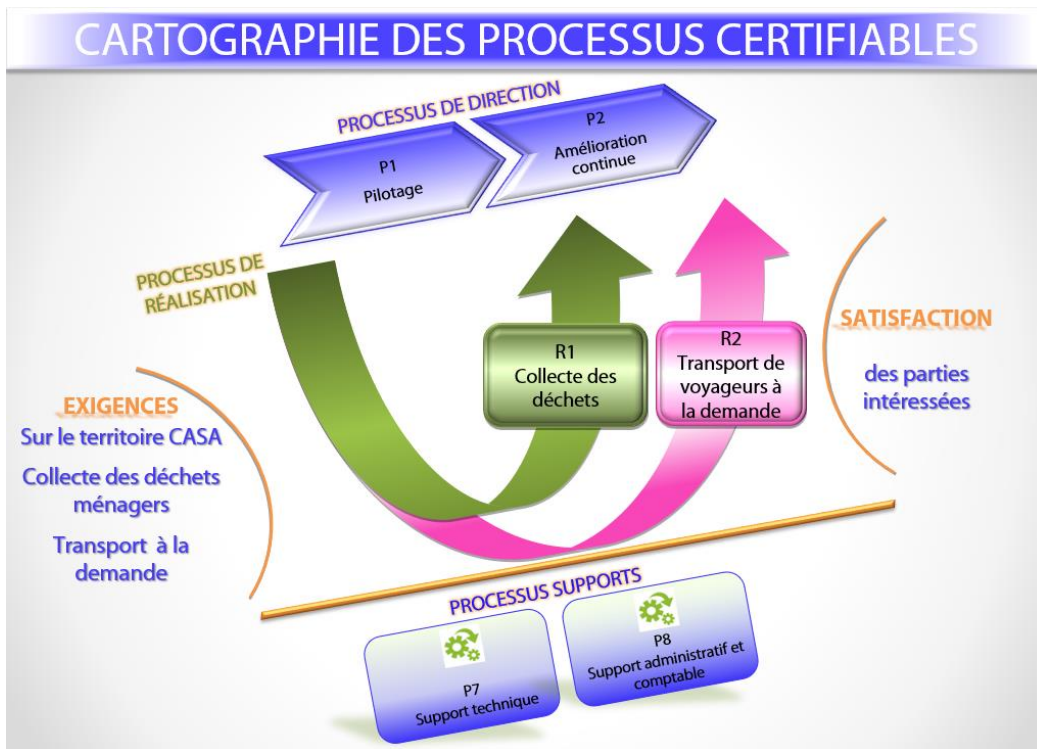
### Quelques actions phares :

- ✓ Révision de la cartographie des processus avec le changement de périmètre
- ✓ Réorganisation de procédures de travail suite au transfert d'activités impactant la collecte (gestion de la dotation en contenants, coordination entre les équipes)
- ✓ Poursuite de la mise en place d'outils informatiques de suivi des activités
- ✓ Evolution de l'outil ATAL (suivi des équipements de collecte, gestion de stock)
- ✓ Travail sur le suivi des doléances et les Tableaux De Bord (TDB) pour la régie et le prestataire et coordination avec le prestataire
- ✓ Structuration d'espaces de travail informatique pour la DGA CV



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Cartographie des processus



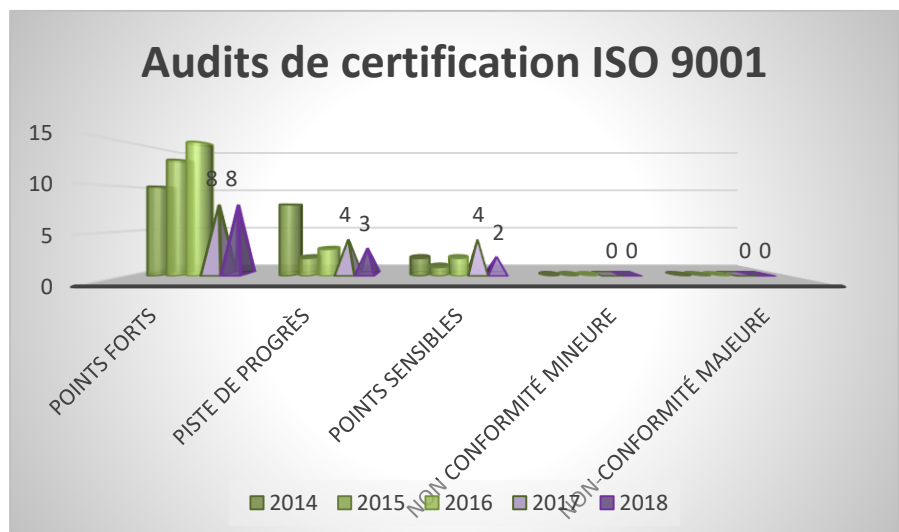
La description de l'organisation de la Direction permet de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.

Suite à la réorganisation interne, modification de l'organisation des processus.

## Résultats de l'audit de renouvellement :

L'auditeur AFNOR a noté dans son rapport que «*Toutes les actions menées et planifiées montrent la volonté des directions ENVINET et ENVIBUS de bâtir un SMQ efficace tout en restant très attentives à la satisfaction des usagers, satisfaction qui est au centre de leurs préoccupations à travers une démarche d'amélioration continue qui sert de guide au système.*

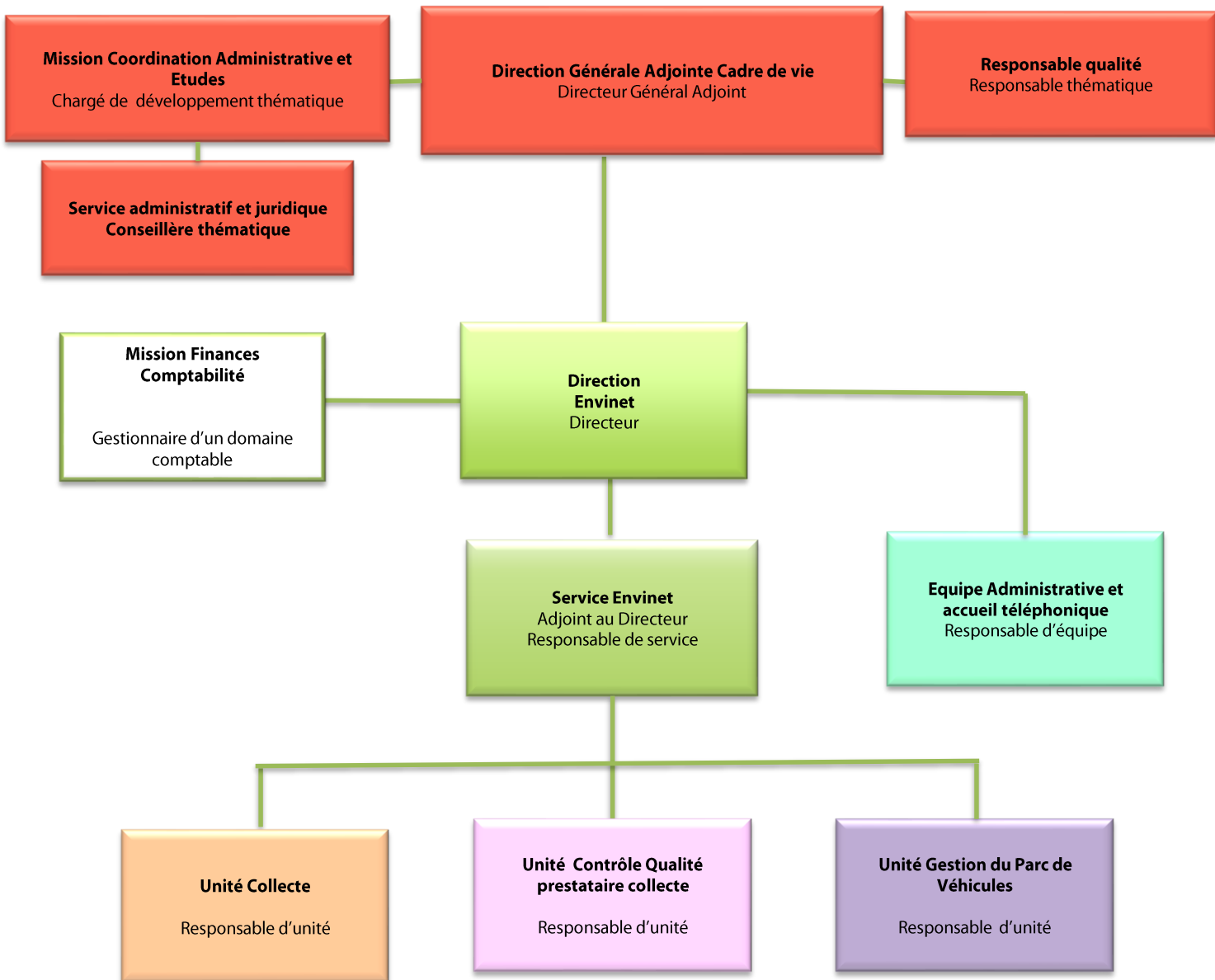
2° cycle d'audit - suivi 1 de la certification  
3 jours d'audit  
Changement de périmètre





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

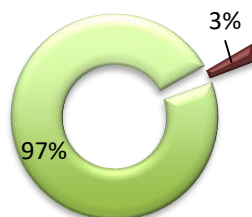
## Organigramme



## Ration hommes/femmes

La Direction Envinet comprend 3% (2 % de moins que l'année précédente) de femmes au sein de ses effectifs.

Cette évolution est liée aux transferts à Univalom des équipes des ADT et déchetteries.



■ Hommes  
■ Femmes





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Des métiers  
au service de  
la collecte

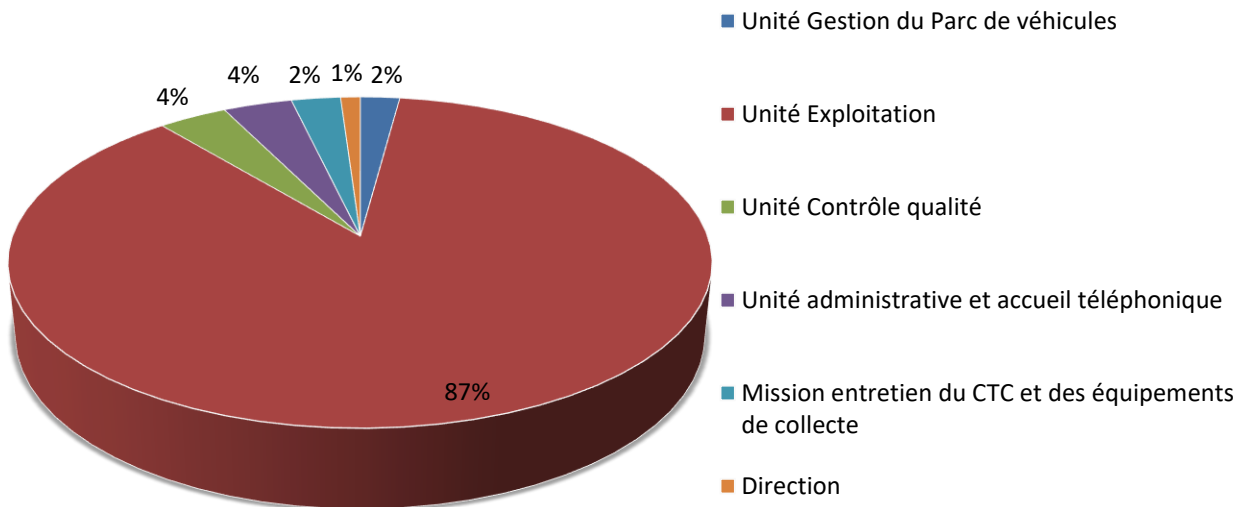
## Moyens humains

L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction EnviNet :

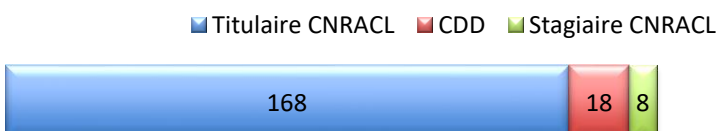
- ✓ Les ripeurs ainsi que les conducteurs pour la collecte des déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et d'unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les contrôleurs qualité pour veiller à la bonne exécution des prestations et apporter des actions correctives sur les anomalies.
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte.

Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet.

### Répartition du personnel



### Répartition des contrats



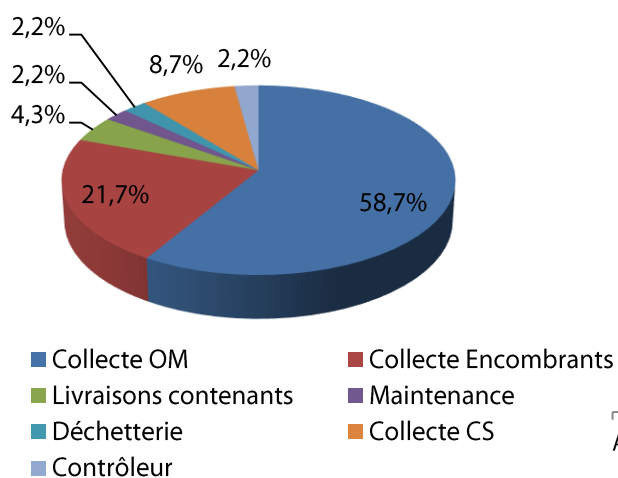
168 agents  
titulaires  
18 agents  
contractuels  
8 stagiaires



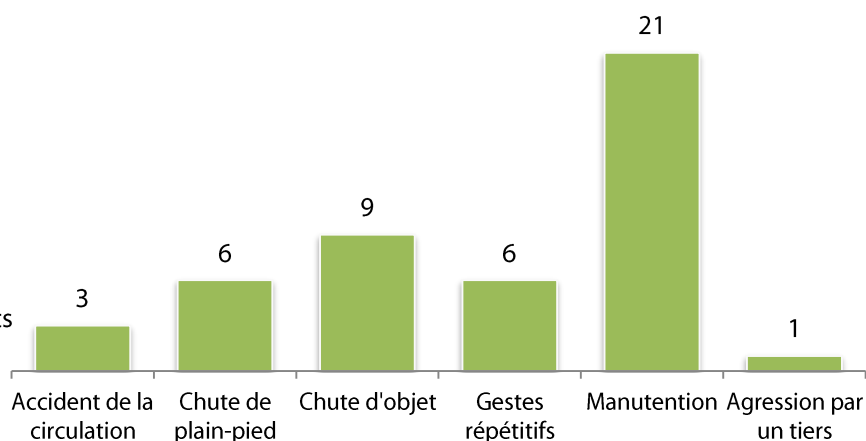
# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Emploi et conditions de travail

### Répartition des accidents de travail par type d'unité

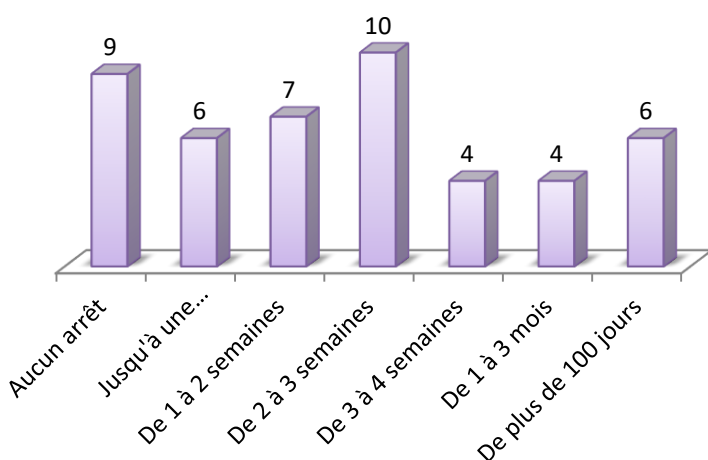


### Répartition des différents types d'accidents



Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères représentent près de 60 % du total des accidents liés à la Direction EnviNet. C'est l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en terme d'effectifs.

### Durée des accidents de travail



80 % des accidents ont généré des arrêts de travail

La majorité des accidents de travail ont lieu suite à la manutention de contenants.

En 2018, le nombre d'accidents de travail a diminué de 30 % par rapport à 2010. Cela s'explique par la mise en place de nombreuses actions de prévention (détaillées en page suivante) permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les risques d'accidents de service. Cependant, on notera une augmentation de 9% des AT par rapport à 2018 principalement liés à des accidents sur la période allant du 1/07 au 31 /08 où (32%) .



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



En 2018, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés telles que :

- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ Formation habilitation électrique et recyclage
- ✓ ¼ d'heure sécurité et qualité
- ✓ Mise en place des audits de collecte
- ✓ Formation H&S sur les risques spécifiques à la collecte
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail (SST) et recyclage

Au cours de l'année 2018, des audits de collecte ont été réalisés à destination des équipes de collecte en régie. A l'issue, des quarts d'heure sécurité ont été prodigués par les responsables d'équipe en rappelant aux équipages les bonnes pratiques de collecte et principalement sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). A travers ces ¼ heures sécurité, il est également abordé les problèmes comportementaux, de sécurité et de qualité de travail fournis.

En ce qui concerne le prestataire de collecte celui-ci a engagé de nombreuses actions pour la sécurité des agents de collecte pour adapter les postes de travail et développer le management de proximité. Le coût de ce plan de formation représente une dépense de l'ordre de 120 000€ soit 16% du coût du marché.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Moyens matériels

En 2016, la collecte des déchets est assurée au moyen de 107 véhicules dont 74 appartiennent à la CASA et 33 au prestataire privé. Parmi ces véhicules :

- ✓ 1 BOM 22m<sup>3</sup>
- ✓ 43 BOM 9 à 20 m<sup>3</sup>
- ✓ 23 BOM et mini bennes 5 à 9 m<sup>3</sup>
- ✓ 22 camions plateaux
- ✓ 9 camions grue 15 à 26m<sup>3</sup>
- ✓ 1 micro benne électrique
- ✓ 8 engins de 8 à 10T (tractopelle)



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont également à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations. Les responsables d'équipe ou d'unité, les contrôleurs qualité, ainsi que l'encadrement d'EnviNet disposent de véhicules pour l'exercice de leurs missions.

Plus de la moitié des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

### Deux dispositifs sont disponibles :

- ✓ Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min

Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.

- ✓ Un deuxième système équipe 2 BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie Stop&Go (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage) coupe le moteur, permet l'utilisation de l'équipement et redémarre le véhicule au roulage.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 23%.

Avantage écologique : zéro émission sonore et de carbone sur le dispositif Cin Energie Stop&Go en situation de collecte.

# Partie 3 :

# INDICATEURS TECHNIQUES





# Partie 3 :

## INDICATEURS TECHNIQUES

### Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie contre 9 en prestation. Une commune est desservie par la CASA et le prestataire suivant les types de voies. Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur [www.envinet.fr](http://www.envinet.fr)

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants, ou des ramassages à des horaires précis pour les lieux de production importante.

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.

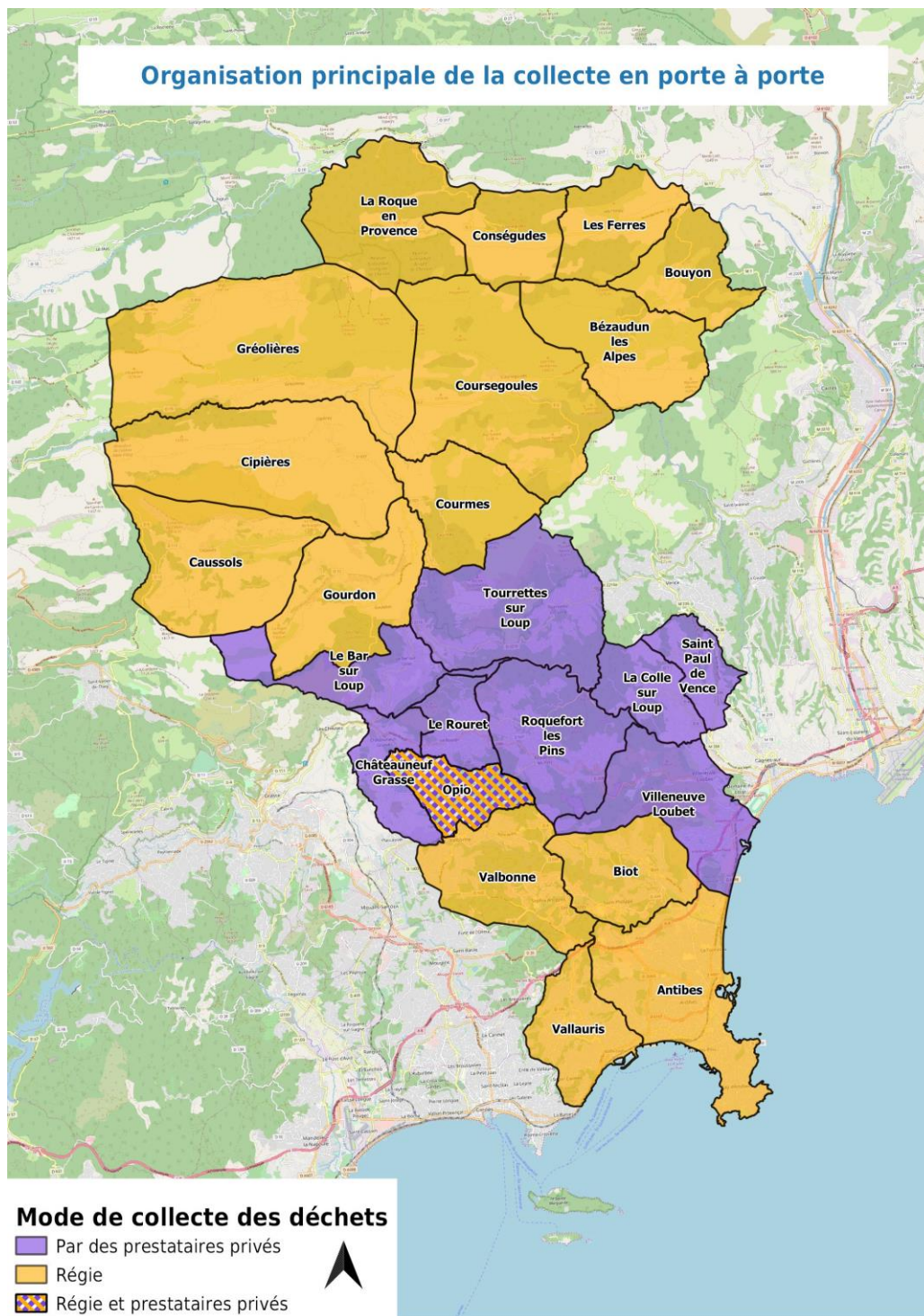
En 2018 un travail sur la **réduction et l'optimisation des tournées de collecte** se poursuit notamment sur les communes collectées en régie.





# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation principale de la collecte en porte à porte





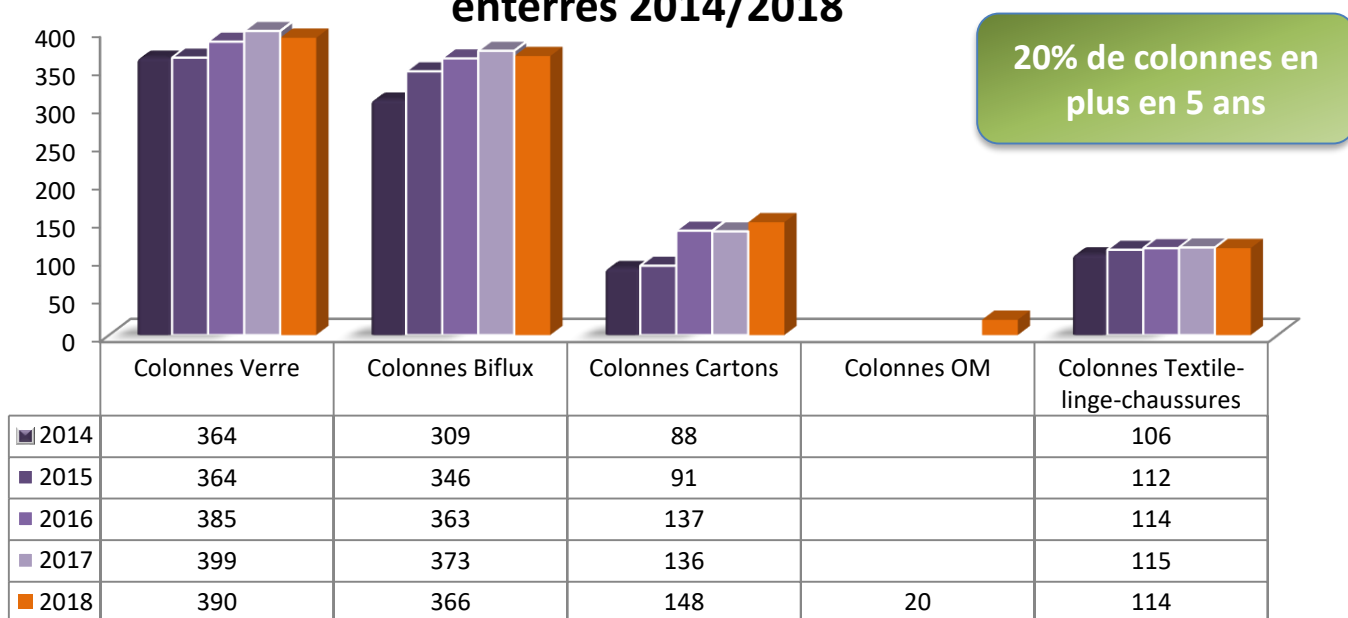
# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation générale de la collecte en PAV

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 4 flux : verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2018, le dispositif de PAV communautaires compte 1038 colonnes relevées par nos prestataires et réparties sur 943 PAV :

### Evolution du nombre de colonnes, points semi enterrés et enterrés 2014/2018



20% de colonnes en plus en 5 ans

## Dotations en bacs par la CASA



La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective.

Au total en 2018, 6127 bacs ont été livrés sur l'ensemble du territoire.



# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation générale de la collecte

Commune	COLLECTE EN PAP						COLLECTE EN PAV			
	OM	CS (Biflux)	Cartons	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C4 à C28	C1	ZI des Trois Moulins uniquement	4x/ semaine Vieil Antibes	C6					
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1			C1	*				
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5 à C1			C1					
Biot	C2 à C7	C1	Parc de Sophia	C1 points bouche	C5					
Bouyon	C2	C0,5 à C1			C1					
Caussols	C2	C0,5 à C1			C1					
Cipières	C2	C0,5 à C1			C1					
Châteauneuf de Grasse	C2 à C7	C1			C1	*				
La Colle-sur-Loup	C2 à C6	C1		C0,5	C2	*				
Conségudes	C2	C0,5 à C1			C1					
Courmes	C2	C0,5 à C1			C1					
Coursegoules	C2	C0,5 à C1			C1					
Les Ferres	C2	C0,5 à C1			C1					
Gourdon	C2 à C6	C0,5 à C1			C1					
Gréolières	C2 à C3	C0,5 à C1			C1					
Opio	C2 à C6	C1		C0,5	C1	*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C6	C1		C0,5	C1	*				
La Roque-en-Provence	C2	C0,5 à C1			C1					
Le Rouret	C2 à C6	C1			C1	*				
Saint-Paul de Vence	C2 à C13	C1		C0,5	C1	*				
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1			C1	*				
Valbonne	C4 à C7	C1	Parc de Sophia		C5					
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C14	C1	ZI St Bernard		C6					
Villeneuve-Loubet	C3 à C14	C1	C2 sur la ZI	C1 marina	C3	*				
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C1	Quelques points seulement (C2)							

\* C0,5 de novembre à mars  
et C1 d'avril à octobre

	Pacôme
	Montagn'habits
	Véolia Propreté (PAV)
	Véolia Propreté (PAP)
	Régie
	pas de collecte

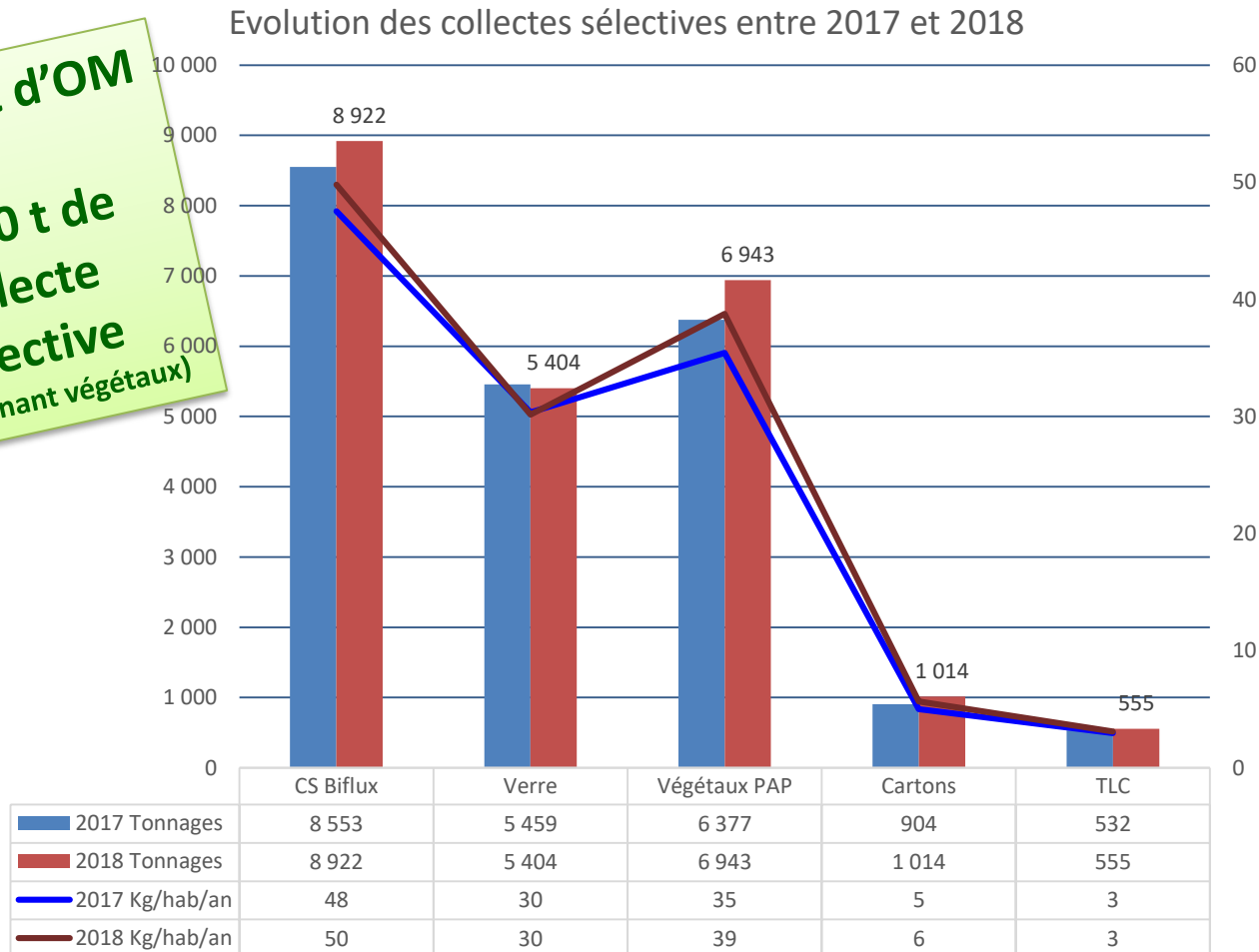


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. Voici un comparatif 2017-2018 des ordures ménagères et assimilés comprenant les végétaux en porte à porte.

Evolution des collectes sélectives entre 2017 et 2018



**+ 2 341 t d'OM**  
**+ 880 t de**  
**collecte**  
**sélective**  
**(comprenant végétaux)**

En 2018, une augmentation de 15 kg par habitant des OMR soit 2 341 tonnes à noter (2,8 %).

Concernant le verre, le biflux, le carton et les déchets verts, les gestes de tri augmentent avec 880 tonnes collectées sélectivement en plus. Cela est principalement dû aux actions de prévention, d'amélioration du maillage des PAV sur le territoire, et la mise en place de la collecte en porte à porte sur certaines communes (notamment pour les végétaux et le biflux).

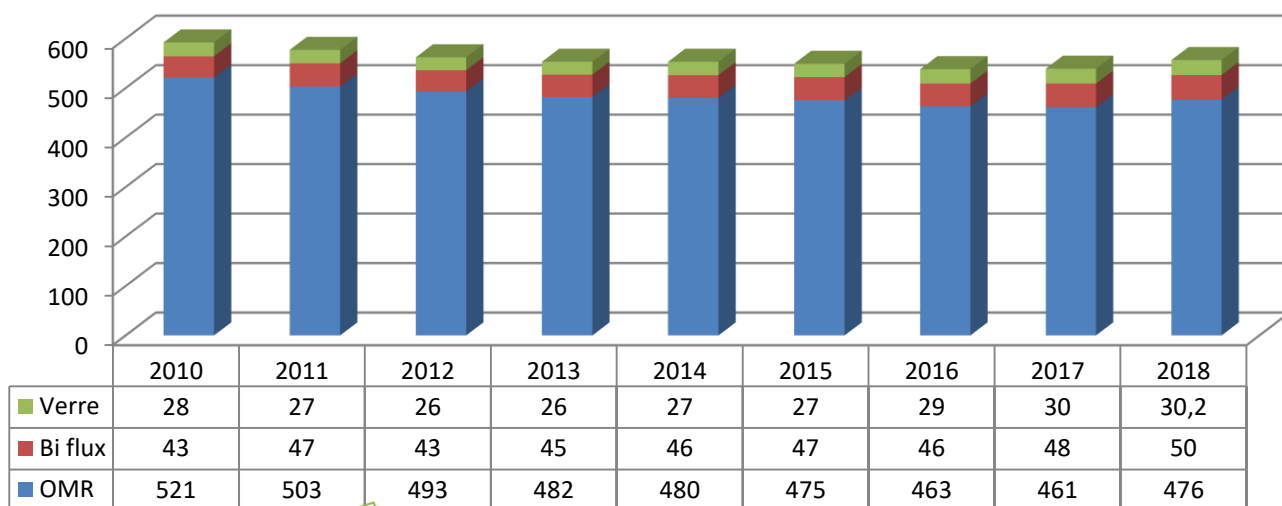




# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

### EVOLUTION DES FLUX D'OMA (HORS CARTON ET DV EN PÂP) EN KG/HAB.



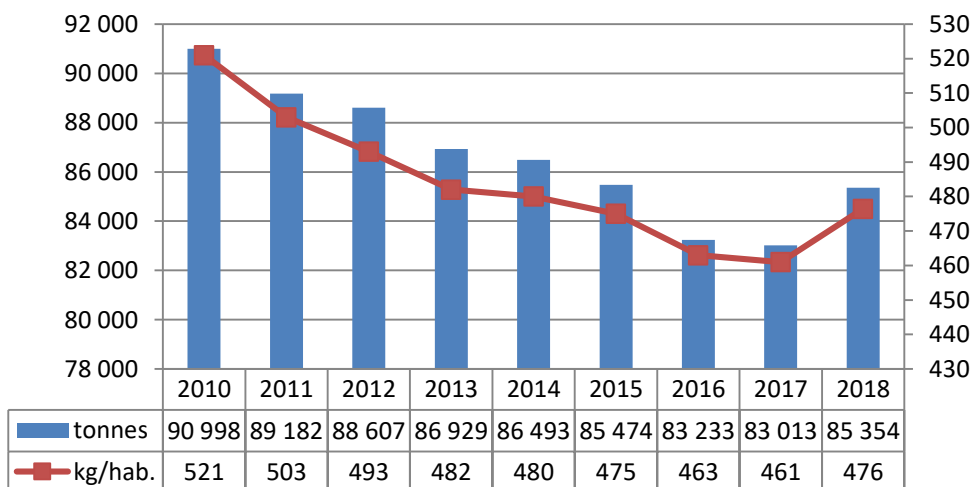
**Tonnage collecté  
depuis 2010  
- 6,2 % d'OMR  
+ 31,5% de biflux +  
cartons  
+ 10,8 % de verre**

La baisse globale des ordures ménagères est avérée depuis 2010.

Toutefois entre 2017 et 2018 on constate une augmentation de 15 kg/habitant d'OMR collectées, soit une augmentation de 2,8 %.

Des efforts sont à fournir pour répondre aux objectifs nationaux de 260 kg/hab./an d'OMR

### OMR





# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte en biflux

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastique, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

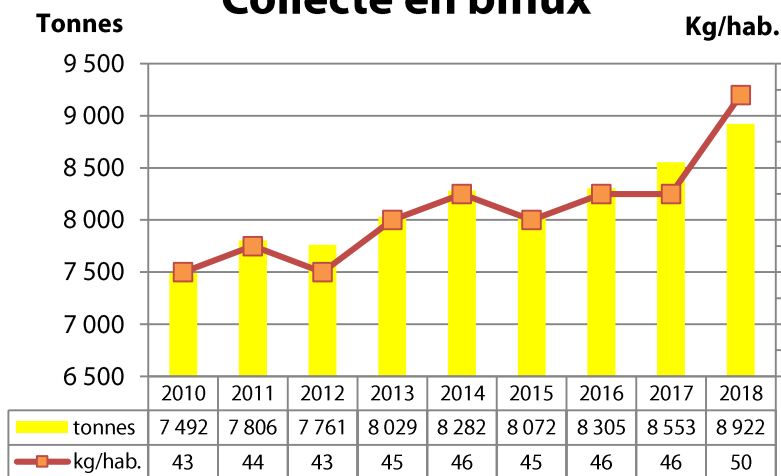
La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets :

- ✓ la sensibilisation
- ✓ La collecte en biflux (mélange des emballages avec les journaux/magazines) généralisée sur le territoire
- ✓ L'extension du passage de la collecte en porte à porte dans plusieurs communes
- ✓ les actions de communication engageantes et une campagne de communication coordonnée avec CAP AZUR
- ✓ L'amélioration du maillage des PAV sur l'ensemble du territoire

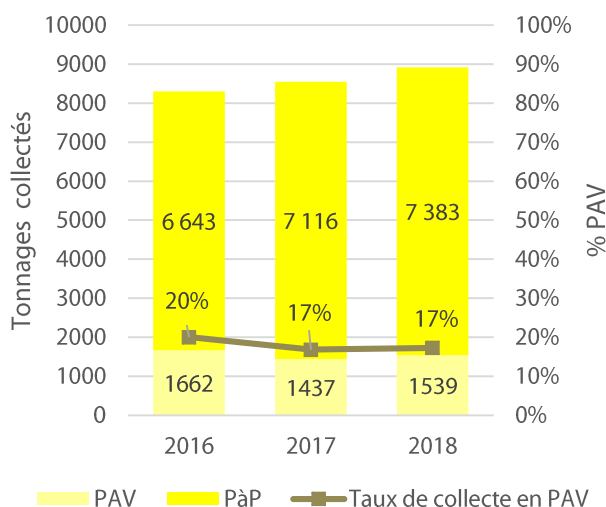


**Tonnage de biflux collecté depuis 2010 +19,08 %**

### Collecte en biflux



### Répartition des collectes bi flux



Le résultat de ces actions se traduit par une **augmentation de 7kg par habitant et par an** de biflux collectés en plus depuis 2010. Cette hausse est encourageante et incite la Direction à poursuivre ses efforts en ce sens.

La collecte du biflux se fait majoritairement en PAP (83%) et le reste en PAV (17%)

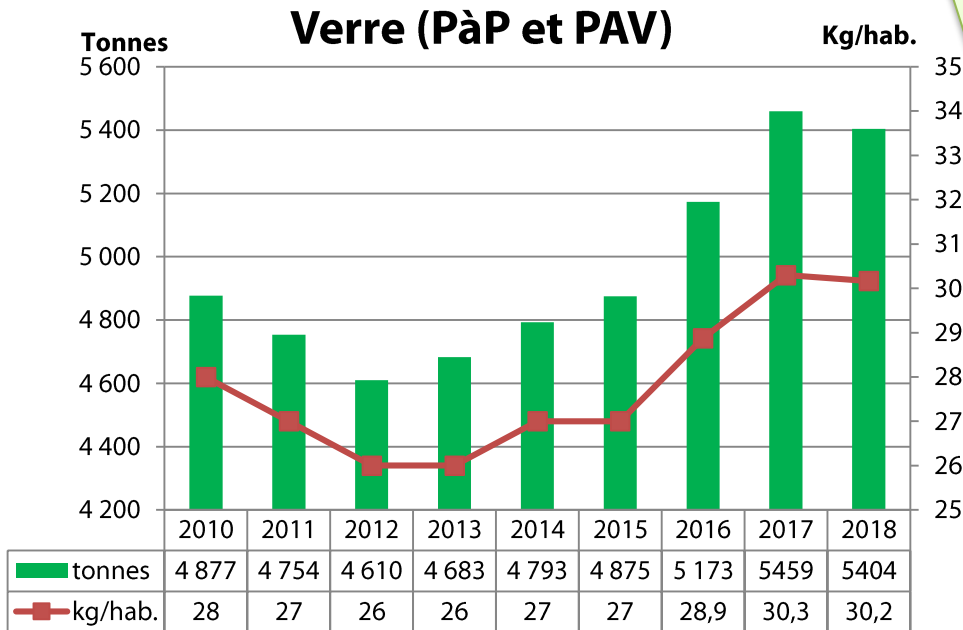




# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte du verre

**+ 10,8% tonnes  
de verre  
Depuis 2010**

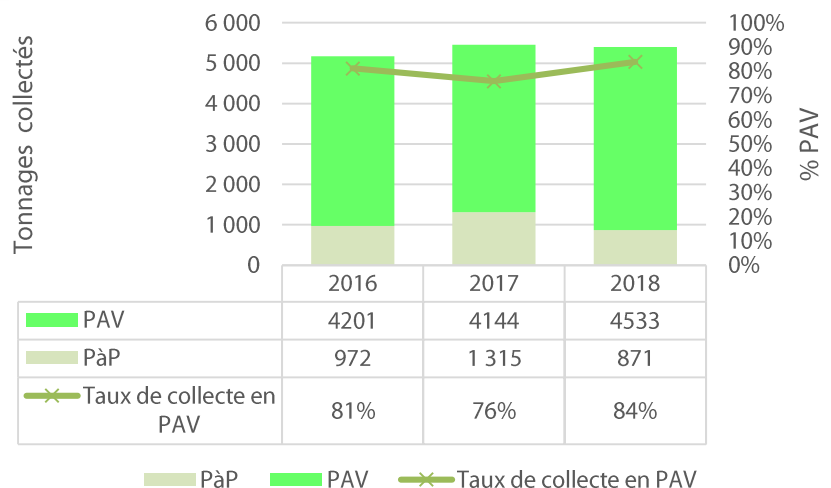


Cette baisse est liée au retrait de 9 colonnes à la demande des communes du fait de nuisances sonores et une diminution du taux de collecte en PAP, soit un impact de - 55 tonnes.

La collecte est principalement réalisée par les points d'apport volontaire qui représentent 83,9%.

**- 1 % de tonnes  
de verre en 2018**

Répartition des collectes de verre



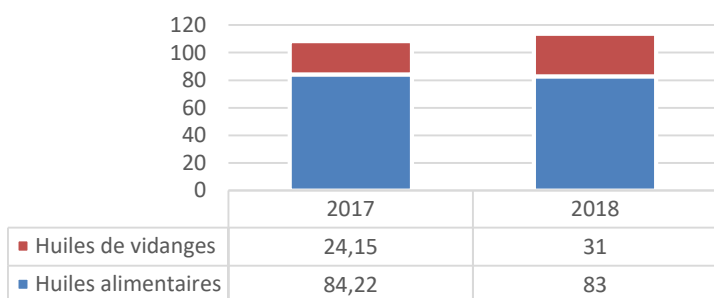


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des huiles

Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

### Répartition de la collecte des huiles



500 établissements collectés qui sont répartis sur les communes suivantes :

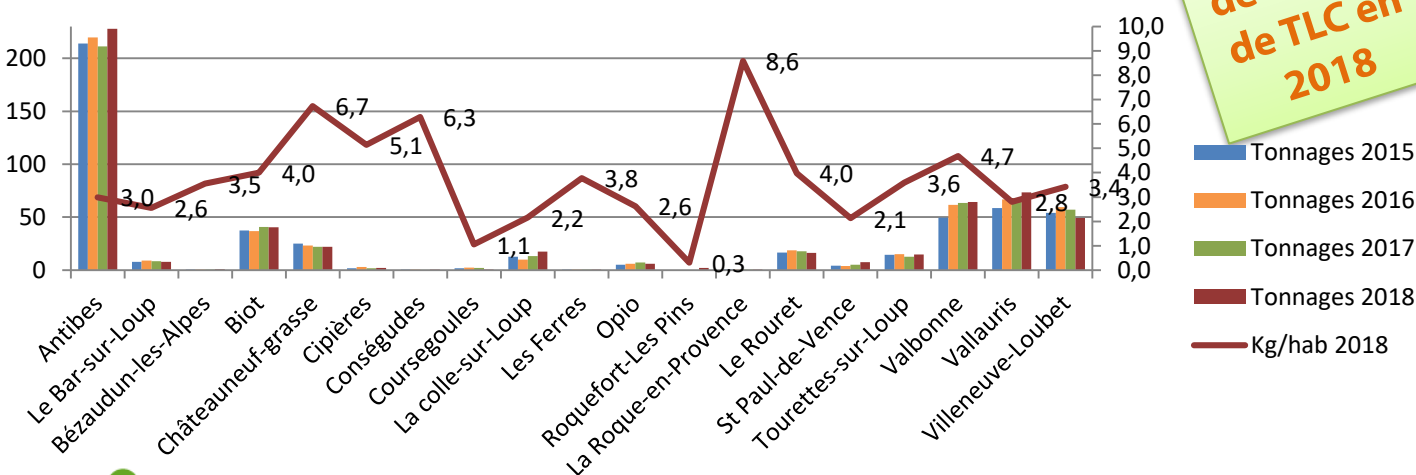
- Antibes – Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

En 2018, 114 tonnes d'huile ont été collectées soit une augmentation de 4,7%. Toutefois on observe que les tonnages des huiles alimentaires tendent légèrement à diminuer car certains commerces ont fait le choix de confier cette prestation devenue rémunératrice à des prestataires privés.

## Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 106 bornes sont installées sur le domaine public de 19 communes en 2018. Cette année, 554,6 tonnes de vêtements ont été collectées par nos prestataires (Montagn'Habits et Pacôme Recyclage) contre 532 tonnes en 2017, soit une légère augmentation de 4,23%. L'objectif de 865 tonnes par an n'est pas encore atteint.

### Tonnages par commune



**+ 4,23%  
de tonnes  
de TLC en  
2018**

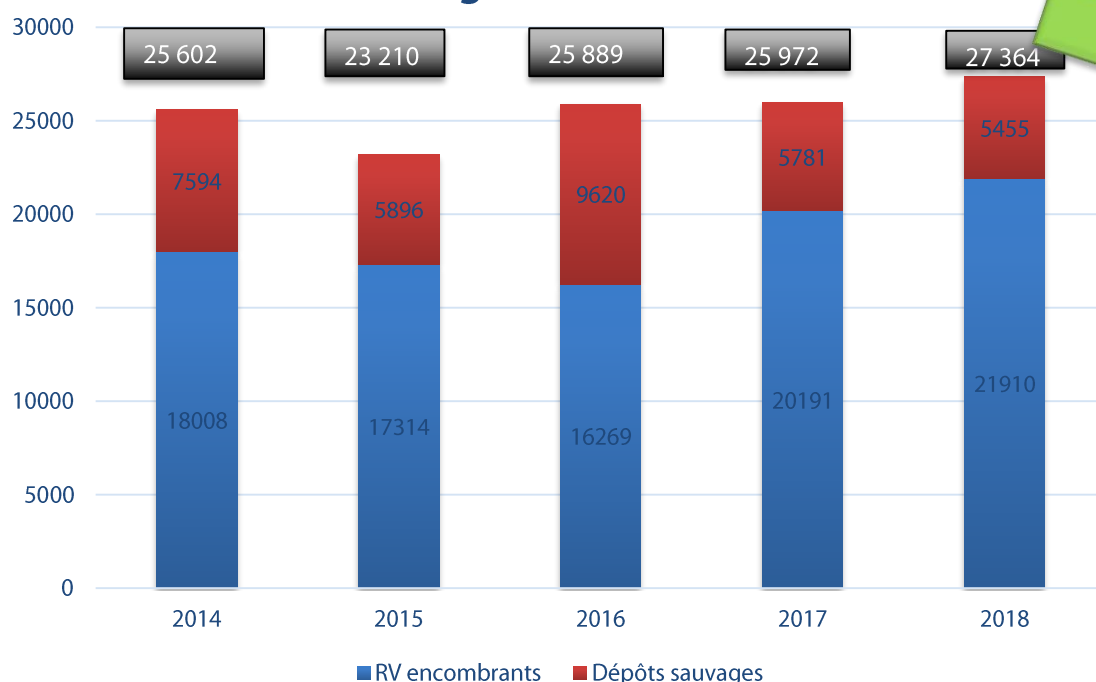


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Encombrants et dépôts sauvages

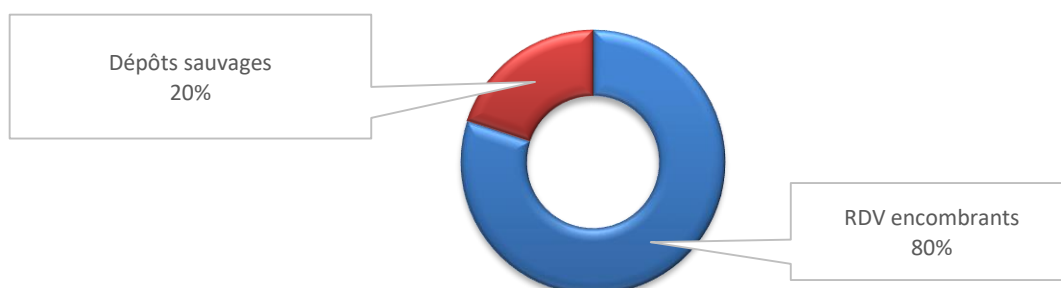
EVOLUTION GLOBALE DES ENLÈVEMENTS DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

### Evolution des enregistrements des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages



+ 5,4%  
d'interventions  
soit 1392  
enlèvements  
supplémentaires  
en 2018

Le nombre de demande d'enlèvements d'encombrants (rendez-vous) en baisse jusqu'en 2016 est en hausse de 18% en 2017 et de 8,5% en 2018. On observe également une diminution du nombre de dépôts sauvages de l'ordre de 5,7%. Ces améliorations sont probablement liées aux sensibilisations réalisées notamment dans le cadre du passage en porte à porte.



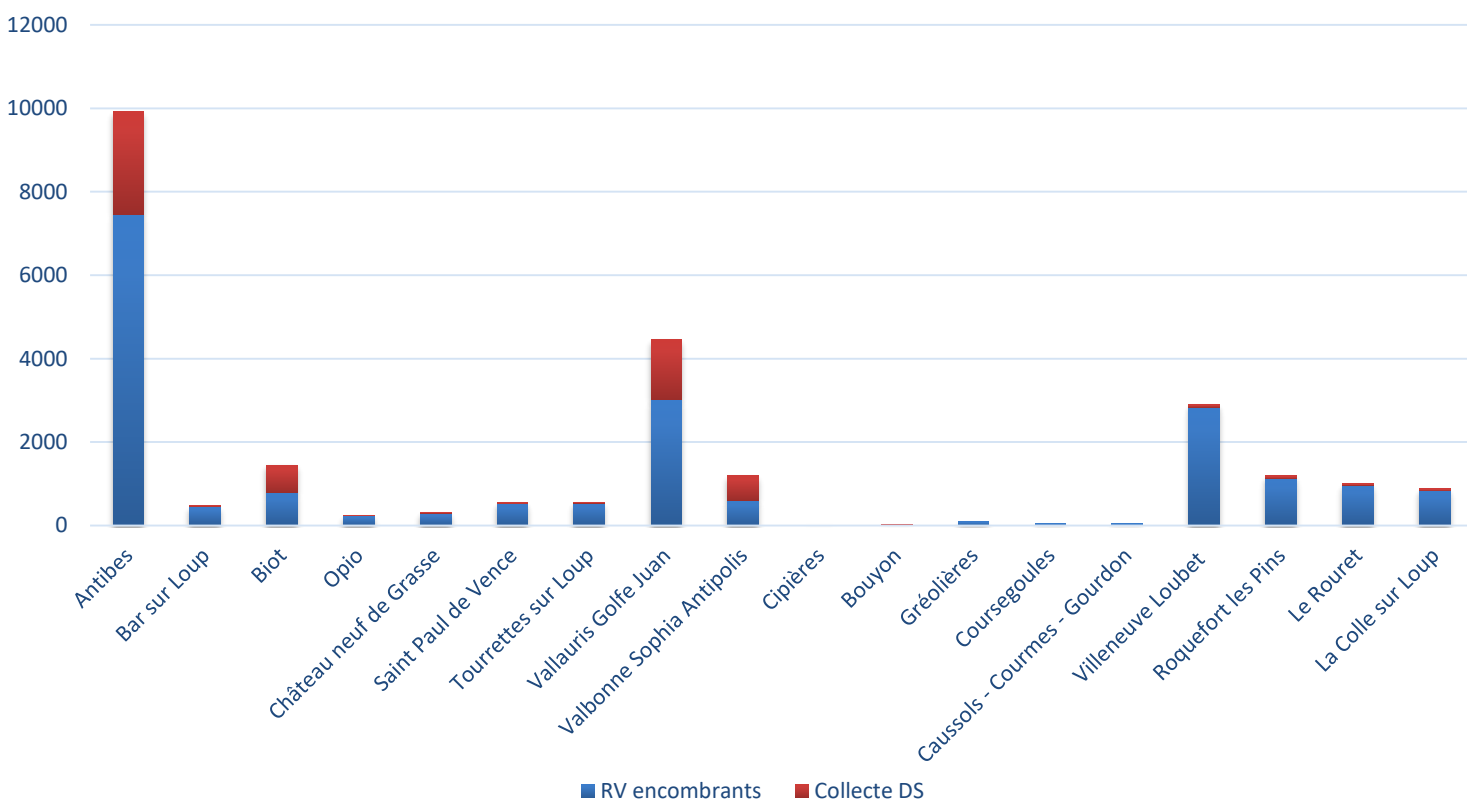


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Encombrants et dépôts sauvages

### RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

Nombre d'interventions enregistrées de collecte d'encombrants et dépôts sauvages en 2018 par commune



La gestion des rendez-vous des copropriétés est gérée uniquement par mail alors que les particuliers font leurs demandes uniquement par téléphone sur la ligne dédiée à EnviNet.

Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés par les bennes à ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.



# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

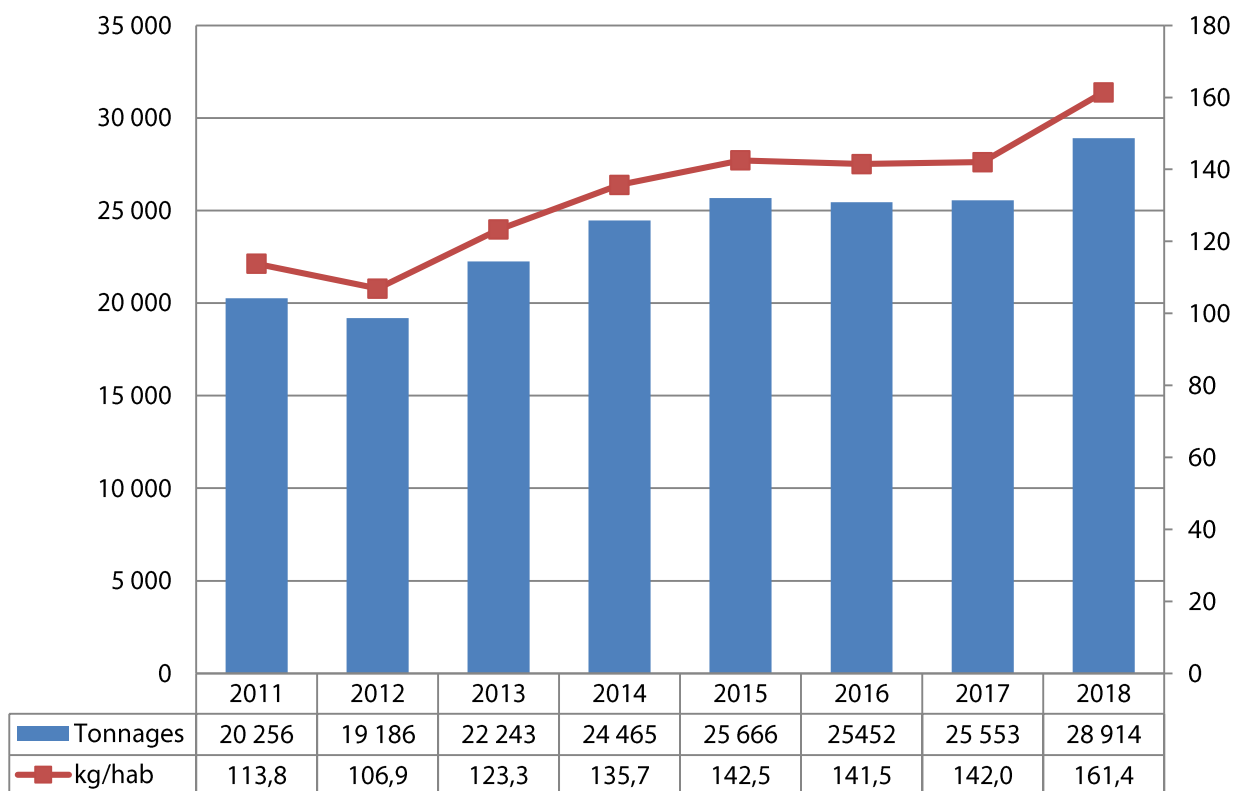
## Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie - La plateforme de compostage

La plateforme de compostage, exploitée par VEOLIA, est située dans la ZI de Carros. Le compost issu d'un traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol.

Depuis 2017, 100% des tonnes de végétaux sont compostés.

**Tonnage de végétaux  
collecté depuis 2010  
+ 52,6 %**

### EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX



*Erratum : suite à une erreur matérielle réajustement des tonnages 2017 de déchets verts hors porte à porte.*

Augmentation de 3 361 tonnes de végétaux comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA 2018 (hors bois) soit +13,2%. Cette augmentation est significative.



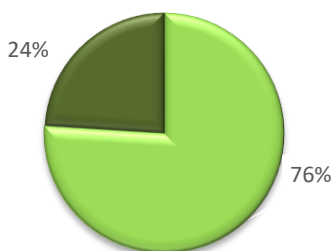


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur la collecte des végétaux (collectés en porte à porte et apportés dans les déchetteries (hors bois))

2018

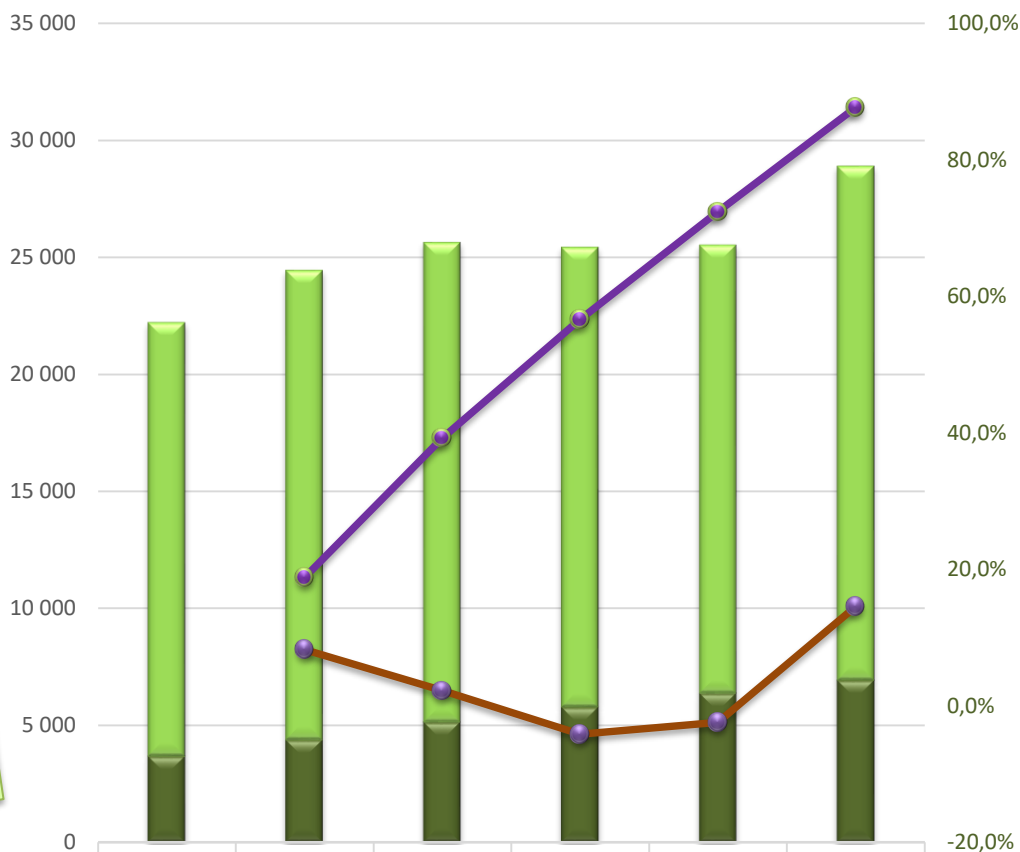


**en 5 ans  
+30% de  
végétaux**

**-14% collecte en  
déchetterie**

**+ 87,7 % collecte en  
porte à porte**

Répartition du flux de végétaux



Végétaux déchetteries (hors bois)	18 544	20 070	20 513	19 658	19 177	21 972
Végétaux collecte en PàP	3 699	4 395	5 152	5 794	6 377	6 942
Taux d'augmentation de la collecte en PàP depuis 2013		18,8%	39,3%	56,6%	72,4%	87,7%
taux d'apport en déchetterie		8,2%	2,2%	-4,2%	-2,4%	14,6%

L'augmentation globale de végétaux est liée à l'accroissement des apports en déchetterie de 14,6% et de la collecte en porte à porte de 8,9%. Cette collecte qui représente 24% en 2018 ne cesse de progresser avec + 87% en 5 ans. Elle induit probablement une diminution du recours au brûlage.

1139 bacs végétaux ont été mis à disposition en 2018.

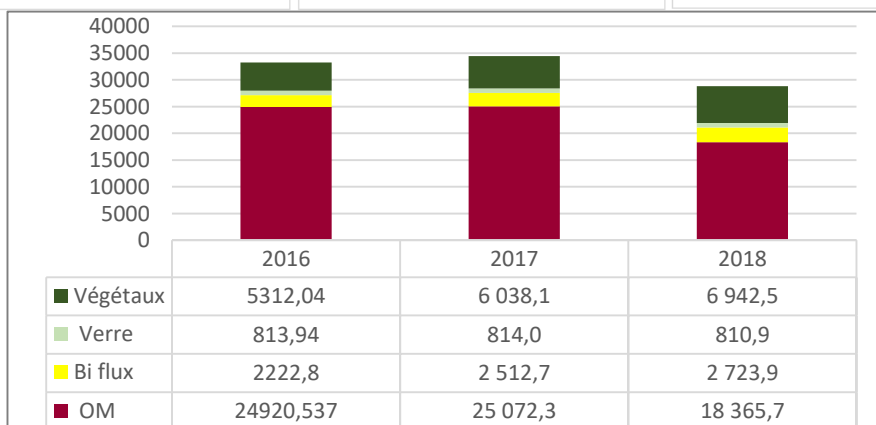
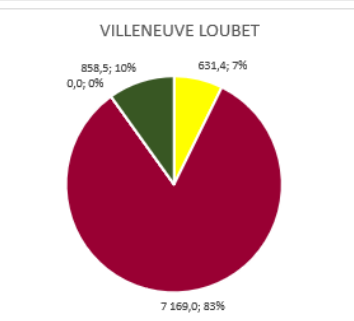
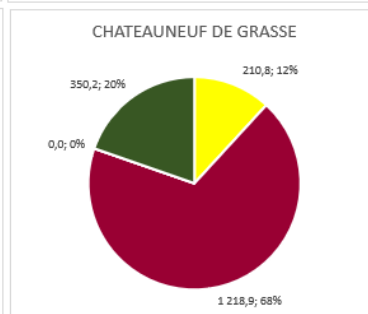
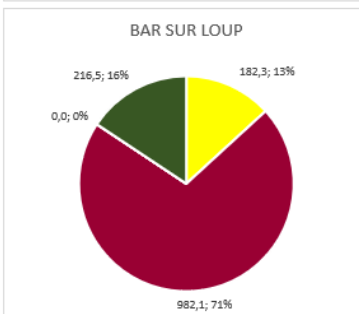
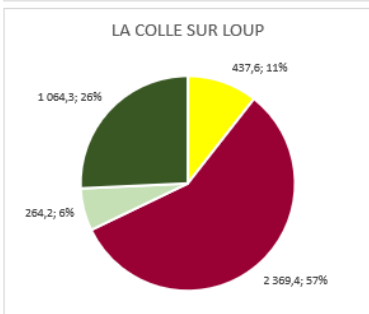
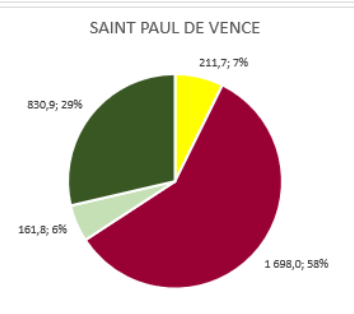
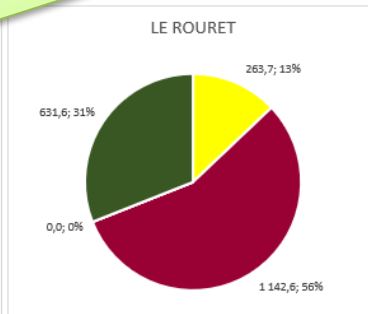
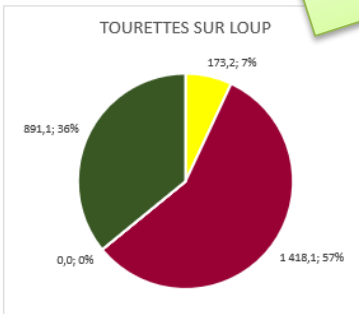
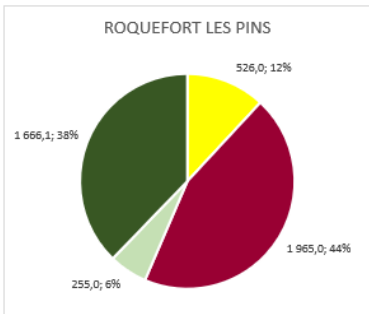
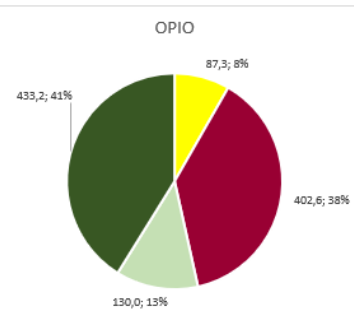


# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les flux des communes en porte à porte sur les communes en prestation

**- 16,24% d'OMA sur les communes en prestation**



Depuis plusieurs années, les communes collectées par le prestataire ont bénéficié d'un déploiement important de la collecte en porte à porte avec la suppression de nombreux points de regroupement et une diminution des fréquences de collecte. Ces actions ont permis d'améliorer les gestes de tri, de diminuer les incivilités et les tonnages d'ordures ménagères.

Le tonnage des OMA a globalement diminué de 16,2% sur ces communes en porte à porte malgré l'augmentation de 15% de la part de végétaux. Le tri est meilleur avec une augmentation du biflux de près de 8,1% et une réduction des OM de 26,8%.



# Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

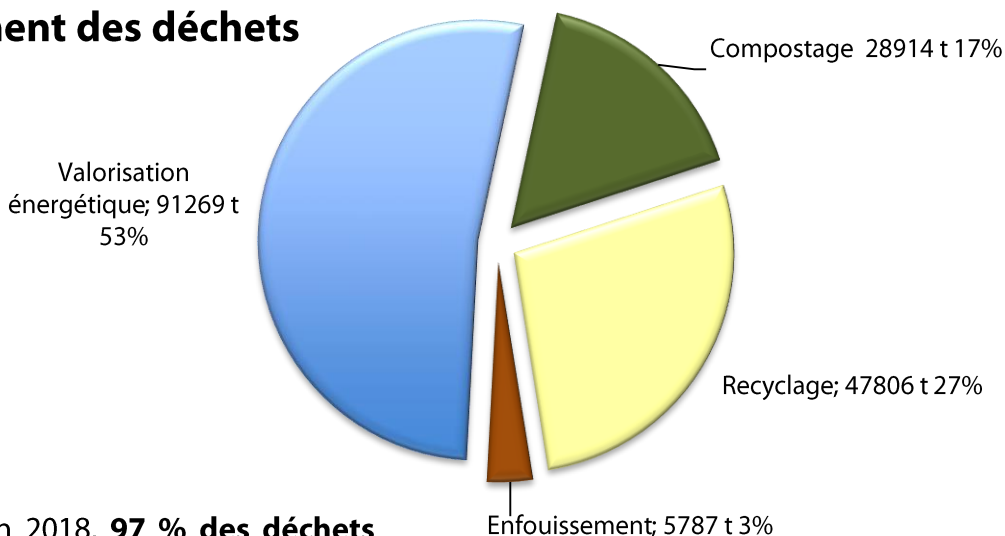
## Valorisation des déchets

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoules-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué depuis 2017 avec notamment les encombrants qui après broyage deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.

On note une bonne tendance concernant les valorisations matière et organique qui ont augmentées respectivement de 15,8% et 13,2%.

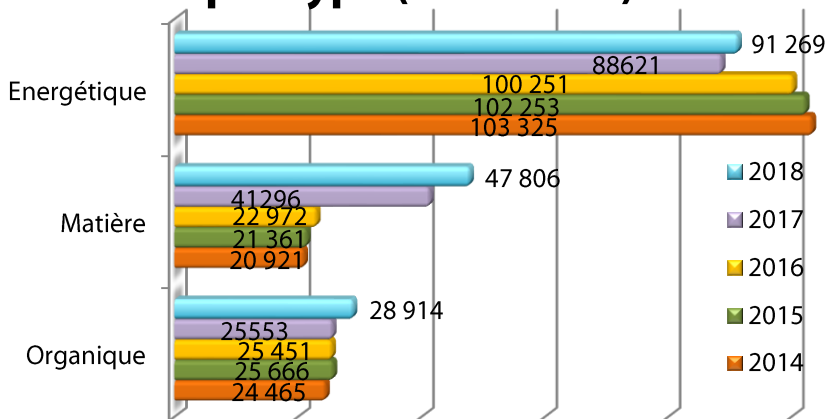
### Traitement des déchets



Au total en 2018, **97 % des déchets traités ont été valorisés** que cela soit :

- Par la production d'énergie : la **valorisation énergétique**
- Par le recyclage : la **valorisation matière**
- Par le compostage : la **valorisation organique**

### Répartition de la valorisation par type (en tonnes)



# Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS





# Partie 4 :

## INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères et des emballages ménagers sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Opio, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun, Bouyon, Les Ferres, Conségudes et la Roque en Provence.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

En 2018, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 28% des tonnages par des prestataires privés. Le traitement des tonnages collectés est géré par UNIVALOM.



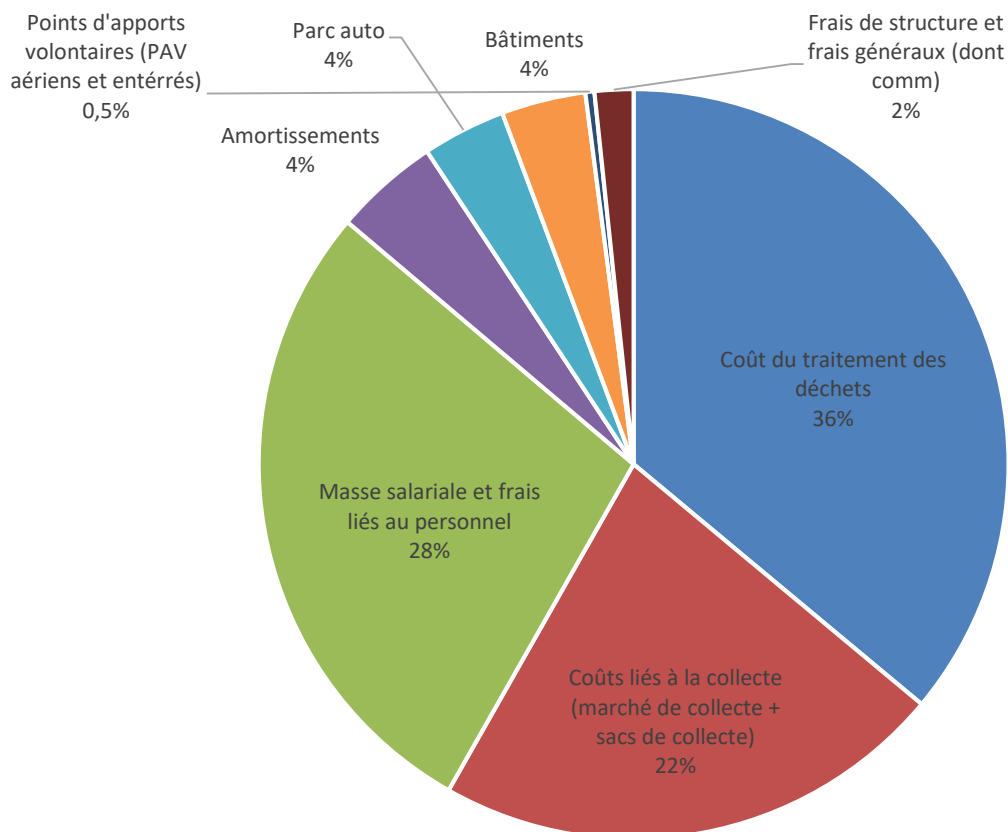


# Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS

## Compte administratif - Fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 33,48 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

Coût du traitement des déchets	12 071 407,89 €
Marchés de collecte	7 420 638,77 €
Masse salariale	9 361 040,71 €
Amortissements	1 517 456,47 €
Frais liés aux véhicules	1 203 484,79 €
Frais liés aux bâtiments	1 218 252,23 €
Points d'apports volontaires (PAV aériens et enterrés)	129 816,52 €
Frais de structure et frais généraux	559 789,92 €





# Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM reste constant en 2018 à 9,5%, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes.



TEOM :  
UN DES TAUX LE PLUS  
FAIBLE DU  
DÉPARTEMENT

	Taux de TEOM 2018 (%)
Mandelieu	9,35
Métropole NCA	9,90
CA Riviera Française	13,00
Cannes	12,25
Grasse	18,73



# Partie 5 :

## **PERSPECTIVES**



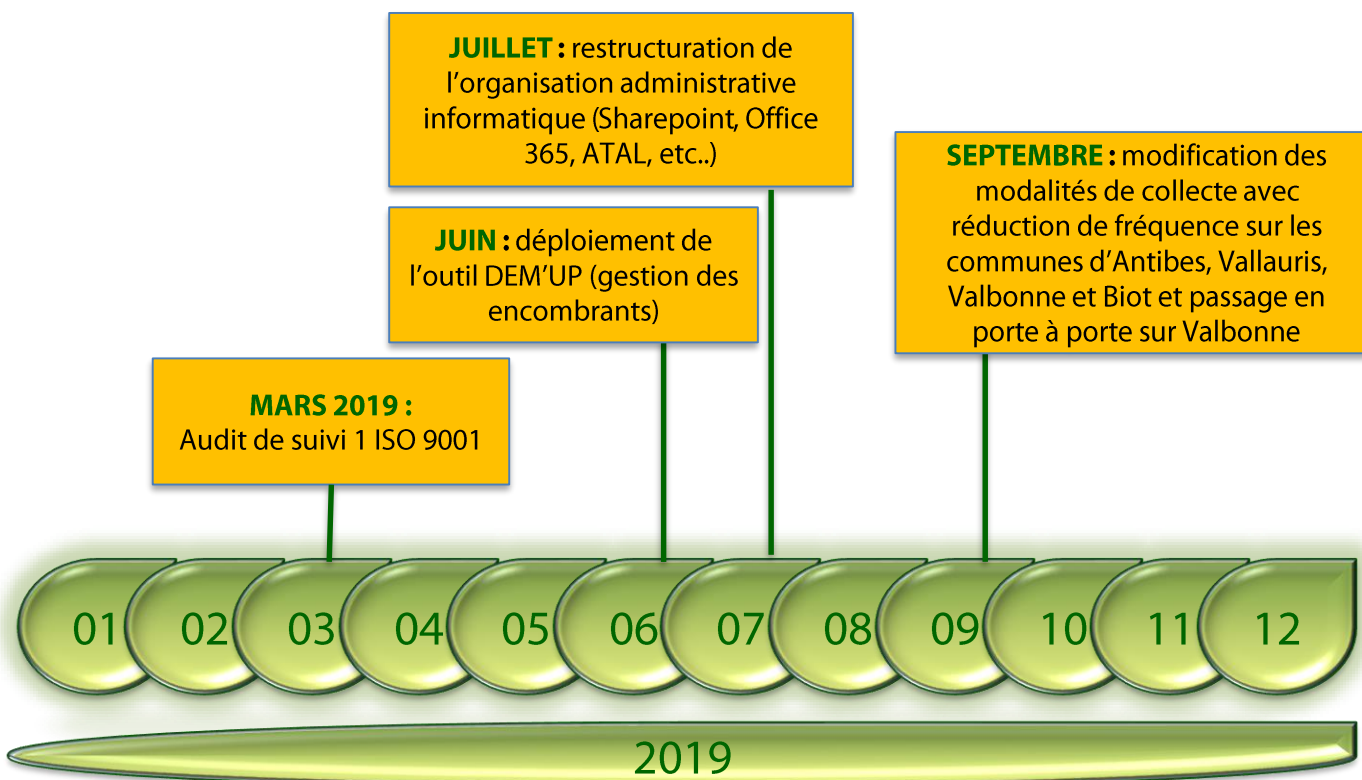


# Partie 5 : PERSPECTIVES 2019

## Collecte :

- Optimisation des circuits de collecte et diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur les communes en régie
- Augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement et augmentation de la fréquence de collecte du biflux (passage en C2).
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements (Antibes, Biot)
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité
- Poursuite du déploiement des dispositifs semi-enterrés sur les communes de Caussols, Cipières, Gourdon, Bouyon
- Analyse ciblée de circuit de collecte pour rééquilibrage et modification de circuit (études terrain + Baywatcher)
- Amélioration du maillage en PAV sur l'ensemble des communes
- Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité (application de la recommandation R437)
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, etc.)

Déploiement d'outils informatiques et de tableaux de bord en lien avec la certification ISO 9001





# GLOSSAIRE

## C

**Collecte sélective** : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

## D

**Déchetterie** : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

## E

**Eco-responsabilité** : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

**Écobuage** : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

## N

**Norme Euro 6** : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

## O

**OMR** : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

## P

**Plateforme de compostage** : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

## S

**Système FAP** : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.



# GLOSSAIRE

## T

**TEOM** : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

## U

**Unité de valorisation énergétique** : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

## V

**Valorisation énergétique** : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**Valorisation matière** : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

**Valorisation organique** : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

## ABRÉVIATIONS

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables biflux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants





# RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour mensuellement.



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

